

P. 17



COMPTES RENDUS MENSUELS
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME XI

SÉANCES DES 1^{re} ET 15 JUIN 1951



PARIS
ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
15, RUE LA PÉROUSE, XVI^e

1951. — VI.

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 1^{er} juin 1951

GUERNIER (Eugène). — Les grands problèmes continentaux de l'Afrique	263
GIRARD (D ^r G.). — A propos du Docteur Carlos Juan Finlay.	277
AZAN (G ^{al}). — Présentation de : <i>Les droits de la France et des Français en Tunisie</i> par A. Pellegrin.....	280
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	283
****. — Bibliographie.....	285
****. — Compte rendu de la séance	287

Séance du 15 juin 1951

DURAND-RÉVILLE (L.). — Note sur le rapport de M. Moreux sur <i>L'Organisation de l'Economie de l'Union française</i> ...	289
VUILLET (Jean). — Recherches sur l'origine des populations mandingues.....	305
LE BIGOT (Amiral). — Présentation de : <i>La France aux Antilles de 1939 à 1943</i> par l'Amiral Georges Robert.....	314
CAYLA (Victor). — Présentation de : <i>Recherches géologiques et minières aux îles St-Pierre et Miquelon</i> par E. Aubert de la Rüe	318
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages	319
****. — Bibliographie	321
****. — Compte rendu de la séance	323

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1951

LES GRANDS PROBLÈMES CONTINENTAUX
DE L'AFRIQUE

par M. Eugène GUERNIER

Messieurs, après un long voyage de près de vingt-quatre mille kilomètres à travers le continent africain où il m'a été donné de visiter successivement l'Afrique du Nord, le Sénégal, le Soudan, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, l'A. E. F., le Congo Belge, l'Union Sud-Africaine et plus particulièrement le Transvaal, avec une remontée vers la côte orientale sur le Kénya et l'Ouganda, la Haute-Egypte et l'Egypte elle-même, j'ai pensé que je pouvais peut-être évoquer devant vous quelques souvenirs intéressants et surtout articuler quelques remarques qui retiendront, j'espère, votre attention.

Tout d'abord, en ma qualité de Français, vous permettez que je parle de mes impressions sur l'Afrique française. Il n'est pas douteux que la remarque qui domine toutes les autres est celle-ci : le plan quinquennal, le plan d'équipement et de modernisation de l'Afrique qu'on appelle également le plan Monnet, a incontestablement sauvé l'Afrique. Il l'a sauvée en apportant et en élaborant un programme assez vaste de travaux et d'études, en provoquant une très large distribution de richesses aux Africains d'abord et

•

enfin, une très large moisson d'espoirs à tous les Français comme à tous les Européens qui vont s'installer sur la terre d'Afrique.

Parmi ces travaux — que je ne puis passer en revue — je me permettrai cependant d'appeler votre attention sur quelques-uns d'entre eux. Sur les réalisations d'urbanisme du grand Dakar d'abord, sur lesquelles on peut émettre évidemment des critiques — sur toutes les œuvres humaines on peut émettre des critiques —, sur les réalisations sociales, comme les collèges techniques de Bamako. C'est une très grande date dans l'histoire de l'enseignement en France où vous savez comme moi, que l'enseignement technique n'a pas toujours eu droit de cité. Il a été longtemps pourvu non pas d'un large fauteuil, mais d'un petit strapontin dans nos universités françaises et il a fallu beaucoup d'efforts pour arriver à faire considérer l'enseignement technique comme une des formes possibles d'humanisme et nous n'y sommes pas encore arrivés. Au Soudan on est en avance. Le grand collège technique pour jeunes filles et le grand collège technique pour garçons est un merveilleux modèle que je livre aux méditations des tenants de l'enseignement en France métropolitaine.

À côté de cette réalisation, la merveilleuse réalisation du port d'Abidjan qui, à mon avis, touche au prodige. Il est évident qu'avoir pu, sur cette côte inhospitalière d'Afrique, ouvrir un port dont la superficie actuelle s'étend sur cinq cents kilomètres de long (la longueur de la lagune) pour une moyenne de trois à quatre kilomètres de large, par des fonds de vingt mètres, en communication avec la haute mer, est une chose qui dépasse l'imagination.

Les travaux de l'Edéa, au Cameroun où, sur les chutes de la Senaga, on est en train de monter une énorme centrale qui sera d'abord de trente mille kilowats et pourra être portée à cent mille kws. Là, je me permettrai d'ajouter une remarque incidente qui n'est pas sans intérêt : pour ouvrir ce chantier, il fallait mille ouvriers. On ne put en trouver que quatre cents sur place. C'est alors que les Français qui étaient là-bas eurent l'initiative de faire appel à la main-d'œuvre italienne. Six cents Italiens sont venus s'installer. Je les ai vus à l'œuvre, magnifiques sous un soleil de feu. J'ai visité leurs dortoirs, leurs réfectoires, leurs salles de douche, leurs salles de récréation. Pas un seul ne veut

désormais retourner en Italie. C'est une jolie « colonisation » dont nous ferons bien de nous inspirer.

Autre travail très important à Brazzaville : le barrage sur la Djoué qui doit donner une force électrique suffisante pour l'éclairage et les besoins de la ville et les besoins industriels.

On peut citer encore les gisements de fer de la presqu'île du Kaloum, ou l'exploitation de la bauxite des îles de Los ou encore l'immense projet d'exploitation de la S. O. K. O. A., gisement de charbon à Madagascar.

Une réalisation heureuse, puisqu'elle vient de donner un résultat positif, est évidemment celle entreprise à l'usine de Bimbreso, à dix kilomètre d'Abidjan, où on cherchait à résoudre le problème angoissant de la pâte à papier. Ce problème est étudié depuis de nombreuses années. On avait pensé pouvoir faire de la pâte à papier avec l'exploitation courante de la forêt tropicale. Devant les échecs, on avait pensé qu'en abattant la forêt, les espèces nouvelles de la forêt secondaire — en particulier, le parasolier — donneraient des résultats satisfaisants. On est tombé sur un autre échec. En s'inspirant des raisons pour lesquelles les pâtes à papier du monde septentrional ont des fibres suffisamment longues pour donner des papiers forts et en étudiant cette raison de la longueur de la fibre, on s'est aperçu qu'elle obéit au fait que les arbres du Nord sont alternativement soumis à un régime d'été et à un régime d'hiver. En poussant plus loin l'étude et en traitant en même temps que la fibre des arbres, le poumon des arbres — c'est-à-dire les feuilles — on est arrivé à un résultat positif et l'on peut dire que l'usine laboratoire, l'usine pilote de Bimbreso vient de donner un résultat presque définitif. La chose est d'autant plus importante que la vitesse d'abatage des arbres de la forêt septentrionale est supérieure à la vitesse de repousse de telle sorte que le monde se trouvait menacé d'une disette de cet élément capital, véhicule essentiel de la pensée humaine, et qui s'appelle le papier.

L'Afrique Française en arrive ainsi à être un vaste chantier et ce n'est pas sans un légitime orgueil que j'ai pu constater en A. O. F., comme dans l'Union sud-africaine, comme au Kenya, que l'Afrique devient bien ce que j'appelais, dans un livre vieux de vingt ans, « l'Afrique, champ d'expansion de l'Europe ». Elle est bien cela, c'est bien

l'Europe qui ouvre partout des chantiers. A ce moment-là quelques aimables journalistes ont bien voulu m'appeler « un rêveur dangereux ». Le mot fut répété à la tribune du Sénat. Et aujourd'hui, j'ai eu la joie de constater que mon rêve ne contenait aucun danger et qu'il était au surplus devenu une réalité.

Le Congo a, lui aussi, son plan quinquennal et il n'aborde pas le problème par le petit côté. Tout de suite il a constitué un budget de trois cent cinquante milliards de francs pour l'exécution de son plan. L'Afrique portugaise a également le sien. L'Union sud-africaine poursuit un programme d'industrialisation très avancé et me trouvant, il y a trois semaines, à Essen, dans la villa même de Krupp, j'ai appris par les autorités françaises de la Rhur que Krupp, libéré par les Américains il y a quelques semaines, allait s'installer au Transvaal et monter une industrie sidérurgique afin de pousser la production actuelle de six cents mille tonnes à un million de tonnes d'acier, pour la seule Union Sud-Africaine.

L'Est Africain anglais poursuit un équipement hydraulique considérable pour engendrer une exploitation agricole sucrière dont je reparlerai tout à l'heure. Mais l'Est-Africain anglais poursuit surtout un vaste programme d'exploitation minière et vous savez qu'on vient de trouver au pied du Ruwenzori un gisement de cuivre dont l'importance n'a d'égale que celle du gisement du Katanga. C'est pourquoi le chemin de fer de Mombasa à Nairobi est prolongé jusqu'à la mine d'où il pourra tendre la main avec facilité aux chemins de fer du Congo.

C'est donc l'Afrique tout entière qui s'équipe car voilà l'Egypte elle-même, d'accord avec le Kenya, qui se dispose à poursuivre avec rapidité les travaux de barrage à la sortie du Lac Victoria afin de procéder à une élévation du plan d'eau du lac, à un assèchement ou tout au moins à un drainage du vaste marais du Bahr el Ghazal où l'on pourra cultiver la canne à sucre et ainsi obtenir le sucre dont l'Europe peut avoir besoin. Ce sera peut être cela qui sauvera l'Egypte, car j'ai fait la douloureuse constatation que l'Egypte, à l'heure actuelle, est sur la voie d'une déchéance sociale tellement grande que si une richesse importante ne vient pas la sauver nous pourrions assister à des révolutions terribles. Un seul mot pour vous faire

comprendre la situation : sur une population de vingt millions d'habitants, dix-huit millions vivent dans une précarité de vie abominable tandis que deux millions s'étalent dans un luxe indécent.

Je regrette que ce même pays, dans une presse qui n'est pas toujours aimable, ait cru devoir souligner, avec une audace qui dépasse l'impertinence, que l'Afrique du Nord était maintenue, par la France, dans un état de barbarie.

J'ai eu aussi l'occasion, au cours de ce voyage — et cela n'a pas été la moindre de mes joies — de constater sur place l'application vivante de cette thèse dont j'ai fait depuis douze ans la base de mon enseignement : celle de l'affirmation d'une ligne de force des plus grands échanges des produits dans le sens des méridiens, constituant ainsi des fuseaux économiques,... c'est-à-dire des aires continentales d'harmonie économique, le jour où l'Afrique vivra sa vie en symbiose avec l'Europe ce qui n'est pas encore le cas.

Et vous comprendrez maintenant pourquoi l'Amérique, dès 1936, quatre ans avant la guerre, n'hésitait pas à la préparer sur le thème continental suivant : « l'Amérique du Sud, disait l'un des diplomates de la conférence de Rio de Janeiro, sera le grenier des Alliés tandis que l'Amérique du Nord en sera l'arsenal ». Si vous voulez bien transposer ce programme politique sur le continent eurafricain, vous comprendrez alors l'importance de l'Afrique dans la vie de l'Europe.

Joie encore que la rencontre que j'ai faite un peu partout, en Afrique du Nord, au Sénégal, au Cameroun, à Brazzaville, plus particulièrement à Johannesburg, et encore à Nairobi, et de recueillir de la bouche même de mes élèves ce sentiment de reconnaissance que l'un d'eux articulait devant moi en ces termes : « Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Professeur, non seulement de ce que vous nous avez appris, mais encore et surtout parce que vous nous avez donné la foi ». Mais au cours de ce voyage qui m'a conduit successivement, pendant plus de six semaines, du Nord au Sud et du Sud au Nord, des bords de l'Atlantique au bord de l'Océan Indien, j'ai fait beaucoup de remarques, je me suis livré à beaucoup de réflexions et de méditations et je voudrais ce soir faire état de quelques-unes devant vous.

Toute la côte Atlantique, de Tanger au Cap, subit l'influence occidentale. Là s'établit, là s'enracine une civilisation rationaliste et chrétienne ; rationaliste par l'enseignement que nous y avons diffusé, chrétienne par l'œuvre des missions évangéliques et catholiques. On peut dire que la côte atlantique d'Afrique prolonge véritablement l'Europe.

Mais l'influence islamique s'y développe également. Or, il y a quelque cinquante ans, lorsque je faisais mon premier voyage en Afrique, on me disait : « L'Islam ne franchira jamais le désert ». Il a franchi le désert et aujourd'hui la doctrine islamique s'épanouit en A. O. F. On nous a dit plus tard : « L'Islam ne passera pas la forêt ». Et c'est nous qui l'avons passée avec nos routes, nos chemins de fer, nos ports, qui l'avons ouverte à tous les Syriens, si bien que aujourd'hui par le glissement des Sénégalais et des Soudanais vers le Sud, l'Islam se répand jusqu'à Brazzaville où j'ai vu inaugurer la deuxième mosquée islamique.

La côte indienne, du Cap à Alexandrie, subit l'influence asiatique; elle subit l'influence hindoue et l'influence arabe. D'où l'établissement d'une civilisation orientale s'affirmant par une langue nouvelle qui se crée, se développe et s'affirme, le Saouéli. Il est fait de langues autochtones et également d'un important mélange de langue arabe. Longtemps j'avais estimé cet idiome sans importance, mais j'ai constaté que cette langue avait sa grammaire ; elle a aujourd'hui ses dictionnaires, elle est éditée à profusion. Par qui ? Par les Russes. Pourquoi ? Parce qu'ils ont vu là une arme anti-anglaise, anti-occidentale, anti-portugaise et anti-française et aussi un instrument de propagande russe. Voilà comment, à chaque instant, l'Europe se laisse parfois distancer.

Les Hindous ne cessent de monter à l'assaut de la côte orientale d'Afrique pour s'emparer partout du commerce, du trading. En Afrique du Sud l'immigration est stoppée, mais l'Inde a répondu. Elle a répondu en affichant dans ses hôtels, et particulièrement dans ceux de New-Dehli et de Karachi, par d'immenses panneaux que l'on appose dans les salons des hôtels et où vous pouvez lire : « Interdit aux Sud-Africains », ce qui veut dire entre les lignes : « Interdit aux Blancs ». Et c'est la première fois peut-être que nous constatons une offensive des races de couleur contre la race blanche.

Toute la côte orientale s'islamise et qu'elle n'a pas été ma surprise, pendant mon séjour à Kénia, d'apprendre que le fils de l'Aga Khan venait, sur les bords du lac Victoria, inaugurer la première mosquée islamique.

Il se fait là, je dois le dire, une épreuve intéressante dans ce brassage de peuples de l'Ouganda, du Kénia et des races importées. Noirs, Hindous, Européens, tout cela vit dans un milieu orientalisé, en parfaite intelligence. Il y a là comme une coquetterie, une espèce de défi à l'Europe batailleuse, de vivre dans un climat de non violence entre l'orient et l'occident. Le travail est merveilleusement divisé : le trading est aux Hindous, le banking et le farming aux Blancs, la main-d'œuvre bien entendu aux Noirs.

Et voilà une expérience d'autant plus intéressante qu'elle se développe dans le climat le plus splendide de la nature. Placé sous l'équateur mais à dix-huit cents ou deux mille mètres d'altitude, le pays jouit d'une température délicieuse. Mais l'Angleterre saura-t-elle composer avec la race de couleur et saura-t-elle redonner aux Noirs la terre qui leur fait défaut et que l'Angleterre a spoliée au profit des siens ?

Pendant ce temps le Christianisme a fait, lui aussi, des progrès en A. O. F., au Cameroun, en A. E. F., en Afrique du Sud, dans l'Ouganda surtout et vous savez que les résultats obtenus par les missions chrétiennes, et plus particulièrement catholiques, surtout dans l'Ouganda, ont permis de découvrir parmi les Noirs de cette région des tribus exceptionnellement intelligentes au point que dans l'une d'elles le recrutement a donné un évêque noir, dont on peut dire que l'esprit s'étend sur toute l'Afrique. Je l'ai rencontré à Brazzaville, j'ai pu constater sur place de quelle considération étonnante il était entouré. Pour que vous compreniez mieux sa valeur intellectuelle, je vous dirai que pendant trois ans il fut professeur de littérature latine au grand séminaire de Rome.

Malheureusement en Afrique noire la religion chrétienne le catholicisme et le protestantisme, y sont particulièrement divisés. Voilà que les convertis se lancent maintenant dans la création d'églises nouvelles, avec chacune leur clergé, au point qu'en Afrique du Sud l'Eglise Réformée compte mille trois cent quatre-vingts églises dissidentes. L'Eglise catholique, hélas ! suit la même voie. Et je vou-

drais dire toute l'émotion que j'ai ressentie dans une longue conférence que je tenais à Brazzaville avec Mgr Le Comte, le Vicaire apostolique de l'endroit, qui me disait, après trente ans de séjour au Congo et dans la forêt tropicale, son effroyable découragement parce que, devant les noirs sincèrement convertis, il constatait la création d'églises catholiques nouvelles, complètement dissidentes, pour la raison suivante qui est d'une gravité sans nom et sur laquelle j'appelle toute votre attention : les Noirs convertis, après l'avoir été pendant des années, sont allés trouver le R. P. Le Comte et lui ont dit : « Tu nous as dit qu'en entrant dans la religion chrétienne nous connaîtrions une ère de bonheur et de paix. Nous constatons que nous sommes toujours les Noirs et que vous êtes toujours les Blancs. Alors nous croyons, certes, qu'un jour, un homme s'est sacrifié pour le salut du monde, mais s'il a sauvé les blancs il a oublié les noirs. Alors, à notre tour, nous allons attendre notre Messie, le Messie noir, et nous te disons au revoir ». Et ils sont partis. Il y a là un drame poignant, infiniment plus profond que le drame qui divise l'Eglise protestante parce que, chez celle-là, la raison en est celle-ci : le Noir sud-africain est un calculateur, un matérialiste — je m'excuse de l'expression vulgaire — très dégourdi et il s'est dit : « Etre prince de l'Eglise est une situation qui rapporte, faisons des Eglises et nous gagnerons de l'argent ». Ce n'est pas grave et la preuve c'est que, impressionné comme je l'étais par la visite de Brazzaville, je suis allé voir à Johannesburg les deux grandes autorités spirituelles, le pasteur et le plus haut dignitaire là-bas l'évêque de l'Eglise catholique. Ils m'ont dit l'un et l'autre : ces dissidences tendent à se résorber. Le travail sera long, mais déjà ils reviennent parce qu'ils ont compris que le métier ne paye pas.

Cette lutte des Eglises, qui apparaît comme très peu importante à des esprits simplistes, est cependant d'une gravité profonde parce que c'est elle qui prépare le succès de l'Islam. Si l'Islam n'était qu'un mouvement de religion sans ambition politique aucune, on pourrait s'en réjouir car l'Islam contient et vous le savez tous aussi bien que moi — d'excellents principes : le respect de la personne, le respect de la famille, le respect de l'autorité, le respect de la propriété et surtout le respect de la justice. Mais l'Islam s'appuie sur l'arabisme. C'est là le danger. Il s'appuie sur le

Coran, à la fois évangile et code et qui propage la parole de Dieu, la langue de Dieu et la loi de Dieu. De sorte que partout où l'Arabe s'implante, partout l'Arabe crée le fossé, exemple le Maroc.

C'est parce que nous voulons ignorer cette question que nous connaissons aujourd'hui l'amertume de la presse égyptienne, l'amertume des réflexions de la Ligue arabe qui bientôt, n'en doutez pas, nous citera en qualité d'accusé devant la séance de l'O. N. U. au mois d'octobre prochain.

Ces luttes religieuses vont se livrer sur cette terre d'Afrique qui devient ainsi le nouveau champ de bataille de l'Orient et de l'Occident. Et à ces luttes de religion vont s'ajouter les luttes raciales, surtout en Afrique du Sud. Noirs contre Blancs. Voilà une équation que je vous laisse le soin de résoudre. Dix millions de Noirs doivent vivre en équilibre avec deux millions et demi de Blancs. Les Jaunes contre les Noirs, les Blancs contre les Jaunes, quand il n'y a pas cette chose atroce : la lutte des Blancs contre les Blancs.

Car, en Afrique du Sud, Anglais et Africains luttent l'un contre l'autre et nous ne savons pas quelle sera l'issue de la lutte. Tout ce que je peux vous affirmer c'est que les Anglais, sentant le terrain mouvant, fuyent aujourd'hui l'Afrique du Sud, reprennent le chemin du nord, « le grand treeck » d'autrefois et vont chercher asile vers la Rhodésie du Nord restée colonie anglaise.

Il y a sur tout cela une remarque que j'ai cru devoir faire et qui retiendra, j'espère, votre attention. En Europe, en effet, pays où les nations naissent de cloisonnements géographiques, où tout est à la mesure de l'homme, dans le climat de sérénité qui fait à tous notre joie, l'homme s'analyse parce qu'il en a le temps. Et voilà pourquoi le roman européen est bien le réflexe de la psychologie européenne et est exclusivement d'ordre psychologique. Mais le roman naît là où les hommes se confient à eux-mêmes. Et c'est ainsi que l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, où les peuples les plus divers fusionnent, souvent dans un monde où rien n'est à la mesure de l'homme et où tous les efforts de l'homme sont contre la nature, là naît un nouveau roman sur la lutte de l'homme contre la nature. Lisez ces romans, que ce soit ceux de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique latine, les grands romans chiliens, boliviens, partout ce

roman traduit la lutte de l'homme contre les éléments de la nature. Et voilà que l'Afrique, à son tour, entre dans le concert spirituel de l'humanité : un roman vient d'y paraître et d'individualiser son âme récente ; c'est ce grand roman *Pleure oh ! patrie bien-aimée*, d'Alan Paton. Toute la lutte décrite n'est plus dans l'analyse de l'homme, dans la lutte de l'homme contre les éléments, mais la lutte de l'homme contre l'homme de race différente. Tout ce roman qui retient aujourd'hui l'attention du monde par sa splendeur — car je n'ai au cours de ma vie rien lu de plus émouvant que cette plainte — vous donne l'idée de ce que sera la fin du problème racial de l'Afrique du Sud, que je ne vois pas se terminer par une révolution, mais par une explosion.

Et pourtant l'Afrique ne connaît pas la notion de nations parce que toutes les frontières y sont fictives ; elles n'ont pas l'importance vitale et géographique qu'elles ont en Europe, elles ne sont pas pour les peuples africains des *rives* autour desquelles naissent les *rivalités* qui ont fait le malheur de l'Europe. L'Afrique jouit de l'espace, ce grand stabilisateur des convoitises ; c'est cela la grande fortune de l'Afrique. Elle est déjà nantie de toutes les raisons de difficultés par ses races et ses religions. Si elle pouvait échapper à cette notion de nation qui a fait tant de maux et tant de guerres elle connaîtrait peut-être une grande ère de bonheur. C'est pourquoi les nations européennes qui ont charge d'âmes en Afrique devront modifier leurs concepts et leur individualisme. Jusqu'ici chaque pays d'Europe a développé son territoire africain en axant sa vie économique sur lui-même. Les pays d'Afrique s'ignorent, se tournent le dos. Or, la vie africaine a son importance. Et pour qu'elle vive il faut que son système artériel soit créé de façon cohérente. Les voies de communication ne devront pas seulement desservir les pays côtiers, vers la mer, mais les pays entre eux, en suivant la loi des lignes de force des échanges des produits que j'indiquais tout à l'heure. A cet égard les efforts de conjonction sont déjà nombreux. Il y a ceux de l'Afrique australe comme ceux de l'Afrique orientale. L'Union sud-africaine, la Rhodésie, l'Angola, le Mozambique, le Congo n'ont pas hésité à créer ensemble un vaste réseau ferré de 42.000 km, véritable réseau de l'Afrique australe devant lequel notre petit réseau nord-africain de 4.000 km. fait bien triste figure.

Aujourd'hui la Fédération de l'Est Africain cherche à unir le Kénya au Tanganyika et le Kénya à l'Ouganda, qui ne demandent qu'à s'unir à l'Égypte et au Congo, lequel regarde vers l'Afrique du Sud, le tout tendant à créer un nouveau réseau oriental de l'Afrique.

Quand donc nous, Français, ferons-nous notre réseau occidental, celui de l'Afrique française ? Certes, je sais bien qu'en Afrique nous avons hérité surtout de l'Afrique basse, tandis que les autres ont hérité de l'Afrique haute, celle qui est beaucoup plus habitable que toutes les autres. Mais qu'importe, ne laissons pas, par notre faute, se former un bouchon entre les Afriques australe et orientale, d'une part, et l'Europe. L'Afrique du Nord est une pile de pont que tous les conquérants du monde ont utilisée pour aller au salut ou à la conquête de l'Europe. Par conséquent profitons de cette pile de pont pour lancer notre action salvatrice vers le Sahara, c'est-à-dire vers l'Afrique noire. Ne nous contentons pas de nos conjonctions fédérales ; songeons aux conjonctions interfédérales. Rappelons-nous que toujours les civilisations territoriales conduisent les peuples à l'autocratie et au totalitarisme et que, seules, les civilisations maritimes connaissent les joies de la liberté. Il faut donc conduire l'Afrique tout entière vers la mer. N'ayons pas la pusillanimité de nous arrêter devant son désert que les femmes elles-mêmes viennent de traverser, comme je l'ai vu à Abidjan lors du raid automobile Alger-Le-Cap, la cigarette et le sourire aux lèvres. Ne nous contentons pas de sauver les sols attardés, mais aussi sachons exploiter les sous-sols délaissés, à portée de la main et aux signes déjà tentateurs, avant que l'Amérique ne nous donne l'exemple de l'exploitation des sols et sous-sols sous-marins. Concevons et réalisons nos réseaux de voies en conjonction, pour que le grand réseau de voies — qu'elles soient ferrées, routières, fluviales ou aériennes — allant du Cap à Alger et à Marseille, se prolongeant par le Rhône au Rhin et au Danube, devienne le grand réseau eurafricain.

Que cette conjonction se manifeste dans notre politique économique nécessaire au salut de l'Afrique : politique de conservation des sols, grand drame africain, politique de l'endiguement des eaux, asservissement des fleuves aux fins humaines, politique de conjonction agricole, manière

et industrielle. Et que cette conjonction se manifeste encore dans tous les travaux de nos Instituts scientifiques échelonnés en Afrique française, en Afrique belge, en Afrique sud-africaine, en Afrique anglaise, où partout je les ai vus à l'œuvre. Répétons ainsi — et nous ne ferons que cela d'ailleurs — le geste d'Alexandre entraînant à sa suite tous les savants de la Grèce ou le geste de Bonaparte entraînant avec lui et derrière ses armées tous les savants de la France pour le salut de l'Égypte.

Cependant souvenons-nous que la prospérité matérielle ne saurait suffire à ces peuples que complétée par un social confortable. Aux peuples qui montent, il faut leur apprendre à forger leur âme. Celle-là ne se fabrique pas du jour au lendemain ; elle ne prend forme qu'au cours de siècles au prix des plus durs sacrifices. Aussi n'abandonnons pas les peuples à eux-mêmes sous le prétexte de je ne sais quelle maturité trop tôt venue. D'autres ont commis cette erreur de lèse-humanité ; je supplie qu'on ne les imite pas. Si la civilisation européenne ne veut pas mourir, il lui faut plus d'espace et de richesses ; si la civilisation africaine veut vivre, il lui faut plus de science et plus de techniciens. L'Europe et l'Afrique doivent se compléter.

La petite Europe déchiquetée, écartelée par ses monts et ses mers intérieures en une série de presqu'îles qui ont déterminé son morcellement, trouvera dans l'Afrique massive une compensation à sa précarité géographique. L'immense Afrique, obstacle à la route des Indes, impénétrable, inarticulée, trouvera par l'Europe tout ce qui lui manque pour lui donner la vie et une vie conforme à la dignité de ses hommes. C'est donc dans la conjonction de leurs richesses spirituelles, humaines et matérielles que ces deux composantes formeront le continent eurafricain qui prendra sa place sur l'échiquier du monde. Sa position médiane entre l'Asie et l'Amérique, à cheval sur l'Atlantique et l'Océan Indien, peut l'amener par la puissance de ses forces combinées à jouer un rôle de contrepoids, reconstituant, à chaque velléité de rupture, l'instable équilibre des mondes.

On peut alors se demander, dans ce laboratoire immense, dans ce laboratoire social, politique et économique que constitue l'Afrique, quelle sera la place des nations tutélaires ou mieux la place des nations européennes. C'est

ici que se place une remarque capitale, que je n'hésite pas à qualifier d'essentielle, et qu'en matière de conclusion je livre à vos méditations. On a beaucoup médité, vous le savez, de la colonisation. Et pour mieux la qualifier on a emprunté un néologisme : le colonialisme.

C'est au nom du colonialisme qu'au *xix^e* siècle l'Angleterre et l'Amérique, en complicité avec ceux-là qu'on appelle aujourd'hui « les grands libérateurs », San Martin, Simon Bolivar, et O'Higgins ont fabriqué les nations libres de l'Amérique latine, qui rapportaient à l'Angleterre et à l'Amérique de copieux traités de commerce en leur faveur. C'est contre le colonialisme anglais et hollandais que se font les Etats libres de l'Inde, du Pakistan, de Ceylan et de la Malaisie. Et l'entraînement qui les sollicite d'entrer dans telle ou telle orbite en fait déjà des Etats satellites. C'est contre le colonialisme anglais que l'Egypte indépendante tente, en vain jusqu'à ce jour d'ailleurs, de constituer un Etat digne de ce nom. C'est contre le colonialisme anglais qu'on fera demain — et aujourd'hui, j'en ai la certitude absolue — la République Sud-africaine. C'est contre la France qu'on veut créer les Etats libres du Viet-Nam et qu'on voudrait créer l'Etat libre du Maroc et peut-être demain l'Etat libre de Tunisie.

Pourquoi donc les pays déjà libérés ne connaissent-ils que des gouvernements totalitaires ou défectueux ? Pourquoi donc les nations de l'Amérique du Sud, depuis le départ de l'Espagne, ont-elles toujours connu et connaissent-elles encore, pour certaines, des gouvernements totalitaires frisant pour plusieurs la dictature ? Pourquoi donc la Bolivie, cet autre Etat libéré, a-t-elle connu depuis sa naissance soixante-trois révolutions et soixante-trois présidents dont aucun n'a pu achever son mandat ? Pourquoi l'Afrique du Sud, au fur et à mesure que la tutelle anglaise s'amenuise, connaît-elle des gouvernements sans cesse plus fascistes et autocrates ? Pourquoi donc l'Inde, depuis le départ de l'Angleterre, connaît-elle l'aventure avant de connaître la multiplicité des dictatures ? Pourquoi l'Egypte, au fur et à mesure que l'influence anglaise s'évanouit, connaît-elle un régime de misère grandissante ? Pourquoi donc l'Indochine, du jour où s'est évanouie, la véritable autorité française, n'a-t-elle connu que l'insécurité intérieure et les menaces extérieures ? Pourquoi donc le Maroc demain, si

nous cédions à la pression de menées arabes, serait-il voué à la prévarication et aux révoltes intérieures ?

Parce que, Messieurs, la vie des peuples ne peut s'affirmer que dans une pratique séculaire, sinon millénaire, d'un climat social fait d'une communauté d'esprit, de cœur, et de foi qui aboutit à un contrat ou mieux à un pacte, et ce pacte s'appelle une civilisation. Les civilisations ne naissent pas de politiques velléitaires et ne se fabriquent pas en série parce qu'il n'y a pas de civilisation toute faite. Et surtout, Messieurs, les civilisations ne s'exportent pas. Elles se font à la mesure de l'âme des peuples. Or, tous ceux que, libérés ou non, je viens de formuler devant vous sont encore, et pour longtemps encore, à la recherche de leur âme. C'est à la formation de ces âmes que la France s'est vouée; telle est sa mission. J'affirme que ceux qui tenteraient de s'y opposer trahiraient la France et l'humanité.

M. le Président PRUDHOMME. — Il me reste, mon cher Confrère, après la remarquable causerie que vous venez de présenter, à vous prier d'accepter tous les remerciements de l'Académie et nos félicitations les plus sincères pour cette admirable présentation de l'Afrique.

M. Pinon a la parole.

M. René PINON. — Il n'échappe à aucun d'entre vous que M. Guernier vient d'exposer devant nous des problèmes extrêmement angoissants et qui sont d'un intérêt immédiat et futur en même temps. De ces problèmes, plusieurs demanderaient une étude et une discussion approfondie et peut-être, de notre part, après cette étude, quelques manifestations d'opinions. Par exemple, M. Guernier nous dépeignait cette poussée musulmane que d'autres déjà nous ont signalée, qu'il a observée et qui a angoissé son cœur de Français et d'Européen pour l'avenir. Il y a là, Messieurs, une très grosse et très grave question.

Il y a quelques jours — plusieurs d'entre vous y étaient, je crois, comme moi — au Comité de la France d'Outre-Mer quelqu'un nous exposait la situation des environs du lac Tchad. A une observation qui avait été faite sur ce progrès de l'Islam, favorisé par l'Administration française, je me suis permis de poser cette question : « Y a-t-il des preuves que l'Administration française a des instructions qui l'engagent à favoriser la poussée musulmane ? » Est-ce que quelqu'un d'entre vous a des notions précises sur ce point, qui me paraît capital ? Ceux qui ont été gouverneurs en Afrique doivent avoir là-dessus des précisions. Si vraiment il y a un document officiel quelconque qui engage les gouverneurs et les fonctionnaires français en général à favoriser l'expansion musulmane, c'est une question qui mériterait toute notre attention. Je la livre à vos réflexions.

A PROPOS DU DOCTEUR CARLOS JUAN FINLAY

par le Dr G. GIRARD

Lors de la séance où j'avais l'honneur d'accueillir en qualité de membre titulaire le Médecin Général Mathis, notre confrère évoqua devant nous la figure et l'œuvre du Dr C. Finlay. Il avait été bien inspiré dans ce choix de la personnalité à laquelle il est coutume, dans notre Compagnie, de rendre hommage à l'occasion de ces réceptions, puisque M. Mathis occupant un siège nouvellement créé avait toute initiative à cet égard.

Carlos Finlay n'a-t-il pas dévoilé l'un des secrets que la nature gardait jalousement et qui angoissait l'humanité depuis des siècles, l'étiologie et le mode de transmission du redoutable fléau qu'est la fièvre jaune ?

Notre confrère était particulièrement qualifié pour magnifier l'auteur de cette découverte qui prépara le terrain à tous ceux qui, depuis 50 ans, l'ont exploitée pour parvenir à cette prophylaxie de la maladie par la destruction du moustique vecteur, d'une part, la vaccination, d'autre part, mesures conjuguées qui ont extirpé déjà d'une partie du monde le typhus amaril, lequel ne sera bientôt plus, dans son incidence humaine, qu'une maladie historique.

Or, ces deux piliers fondamentaux sur lesquels est axée la lutte antiamarile sont en germe dans la découverte de Finlay qui en a, dès ses premières recherches en 1880, affirmé la portée, et si, comme nous le disait M. Mathis, les travaux de la mission américaine 20 ans plus tard confirmèrent d'une manière éclatante à Cuba le point de vue du génial précurseur, il n'en faut pas moins souligner qu'un scepticisme parfois dénigrant entoura les premières communications du savant médecin cubain.

A la documentation patiemment rassemblée sur la partie expérimentale de l'œuvre de C. Finlay, M. Mathis vient d'ajouter un complément jusque-là inédit (1) qui nous révèle

(1) Ces renseignements ne se trouvent que dans les Archives des membres espagnols de la Compagnie de Jésus dont M. Mathis a pu avoir connaissance par son ami, aujourd'hui décédé, le Professeur Francisco Dominguez.

que les épreuves décisives furent effectuées au collège de Belen, à la Havane, dirigé par des Pères Jésuites espagnols. C'est parmi les membres de cette Congrégation que Finlay trouva nombre de sujets volontaires qui s'offrirent pour collaborer à des expériences dont le moins qu'on puisse en dire est qu'elles étaient d'une rare audace. Du 30 juin 1881 au 12 août 1900, Finlay procéda à 104 essais de transmission sur des volontaires parmi lesquels on compte 54 membres espagnols de la Congrégation.

En débarquant à la Havane où ils venaient comme professeurs du collège royal de Belen, les jeunes Jésuites ne restaient que quelques heures en ville. Ils étaient dirigés vers une propriété appartenant à la Congrégation ; ce fut d'abord à la Quinta « San José » située à Marianao, puis à la Quinta « La Asuncion » à Luyano.

Les observations de 35 des jeunes volontaires ont été retrouvées et on y relève qu'aucun ne succomba des suites des piqûres de moustiques infectés sur des jaunes ; 31 ne firent aucune réaction, les 4 autres firent une atteinte légère ou abortive de la maladie. Présents à la Havane lors des épidémies qui sévirent avec violence, 21 sur ces 35 professeurs les traversèrent sans éprouver le moindre malaise. 14 furent atteints de fièvre jaune, légère pour 9 d'entre eux, d'intensité moyenne pour 3, plus grave pour 1, et on ne déplora qu'un cas mortel ; il s'agissait d'un des « vaccinés avant la lettre » dont la piqûre infectante, et de ce fait immunisante, remontait à 6 ans, délai trop long pour la persistance de son pouvoir protecteur.

Comme nous l'a bien montré M. Mathis, la découverte de Finlay nous éclairait sur la voie suivie par la nature pour tuer aussi bien que pour protéger ; le processus est identique de part et d'autre ; il est subordonné à la dose de virus amaril inoculé par le moustique, donc à la densité des moustiques infectés. Les modes actuels de vaccination règlent de façon précise ce que la nature ne peut réaliser qu'à l'aveuglette avec tous les risques que cela comporte. 50 ans après les expériences de Finlay, la justesse de ses vues se trouve éloquemment confirmée.

J'ai pu, grâce à M. Mathis, prendre connaissance de ces documents et me convaincre, comme il l'est lui-même depuis longtemps, de l'intuition de génie de l'illustre médecin cubain dont la rigueur, dans l'expérimentation et ses

déductions, est comparable à celle de notre grand Pasteur. Aussi je souscris sans réserve au vœu exprimé par notre confrère de voir perpétuer le souvenir de Carlos Finlay dont le nom reste encore pour tant de ceux qui ont bénéficié de sa découverte totalement inconnu comme l'écrivait à M. Mathis le Président de l'Alliance Française, M. Emile Henriot.

Le projet dont M. Mathis poursuit la réalisation avec la ténacité et la passion que nous lui connaissons comporte :

1^o La rédaction d'une notice biographique pour le Dictionnaire Larousse du xx^e siècle qui réparerait de la sorte une regrettable omission.

2^o L'attribution du nom de C. Finlay à une rue des villes des Antilles françaises et de l'Afrique noire délivrées aujourd'hui d'un fléau qui les frappa terriblement dans le passé, ainsi qu'à l'un des paquebots assurant la liaison avec l'Amérique latine.

3^o Une place à C. Finlay dans les livres scolaires consacrés aux Bienfaiteurs de l'Humanité et aux Grands Hommes.

4^o L'édition d'une brochure en espagnol, en portugais, en français et en anglais où serait exposée sa doctrine.

Que tout ou partie de ce projet qui peut sembler ambitieux, mais qui est à la mesure de l'homme de génie que fut Finlay, se réalise un jour, je le souhaite autant que son auteur. Déjà M. Mathis a su y intéresser des personnalités de France et d'Outre-Mer qui lui ont fait l'accueil le plus favorable, Georges Duhamel a sur l'œuvre de C. Finlay écrit une très belle page dans un des derniers numéros de *France-Illustration*. Notre Compagnie dont l'une des tâches essentielles est de contribuer à perpétuer le souvenir de tous ceux qui, à quelque titre, ont bien servi la cause coloniale en ce qu'elle a de plus noble, souscrira au vœu de notre confrère. Au surplus, n'est-ce pas encore honorer notre pays que de rappeler aux générations futures le nom de ce citoyen cubain, de père écossais et de mère française, instruit dans nos lycées du Havre et de Rouen, d'où il partit, imbu de notre culture, vers son glorieux destin.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. LE GÉNÉRAL AZAN. — Notre confrères M. Arthur Pellegrin, qui habite la Tunisie, a fort opportunément publié un ouvrage intitulé : *Les droits de la France et des Français en Tunisie* à l'heure où certains Français parlent de les modifier, sans les bien connaître.

Ces droits ont été acquis par une longue suite d'efforts et de services pendant plusieurs siècles ; ils s'appliquent à environ 160.000 Français fixés en Tunisie, et ne peuvent guère, semble-t-il, être modifiés sans leur assentiment. C'est surtout après la création d'un consulat de la Nation française à Tunis, en 1577, que les relations entre les deux pays se développèrent. Le Père Le Vacher, qui fut consul presque sans interruption de 1648 à 1688, créa le fondouk où les Français faisaient enregistrer leurs actes d'état-civil et de commerce ; le consul général Devoize, à la fin du XVIII^e siècle, le consul général de Lesseps, au début du XIX^e siècle, resserrèrent les liens entre les deux pays. Un traité de 1824 confirma les privilèges antérieurement accordés aux Français. Au moment de l'expédition de la France à Alger en 1830, le Bey se désolidarisa de la Porte et d'Alger ; puis il évita en 1835-1836, grâce à la France, de retomber comme Tripoli sous la férule de la Turquie.

La première constitution établie en 1857, appelée le Pacte fondamental, et celle qui la compléta, en 1861, n'empêchèrent pas les malversations du Premier Ministre et du Bey lui-même, auxquelles une Commission financière internationale dut mettre bon ordre. Les années suivantes, des entreprises françaises, des ordres religieux, des techniciens, répandirent l'influence de la France, tandis que l'Italie faisait des efforts considérables pour y substituer la sienne.

En 1881, le désordre financier ne cessait pas ; aussi la France qui ne pouvait obtenir gain de cause pour ses réclamations relatives aux insultes à ses navires et au franchissement de sa frontière algérienne par les tribus, se décida à intervenir par les armes ; après une courte campagne, elle plaça la Tunisie sous son protectorat.

Le traité de Kassar-Saïd du 12 mai 1881, en 10 articles, puis la convention de la Marsa du 8 juin 1883, en 4 articles, sont les deux actes qui ont réglé les relations entre les deux pays. M. Arthur Pellegrin les publie en annexes, ainsi que le court décret présidentiel du 23 juin 1885 déterminant les pouvoirs du Résident général.

Le traité de Kassar-Saïd précise que les deux Gouvernements veulent « empêcher à jamais le renouvellement des désordres » et « resserrer leurs anciennes relations d'amitié et de bon voisinage » ; il confirme et renouvelle les traités antérieurs ; il promet le constant appui contre tout danger qui menacerait le Bey ou ses Etats ; il garantit les traités entre la Régence et les diverses puissances européennes ; il assure la protection des intérêts et des nationaux tunisiens à l'Etranger ; il organise les finances et répond du service de la dette ; il interdit la contrebande des armes. La convention de la Marsa oblige le Bey « à procéder aux réformes administratives, judiciaires, financières que le Gouvernement français jugera utiles » ; elle garantit l'emprunt contracté par la Tunisie et fixe la liste civile du Bey.

Ces actes répartissent la souveraineté des deux pays et contribuent à la sécurité, au bien-être et aux progrès de la Tunisie. Ils semblent ne devoir être interprétés ou modifiés qu'avec prudence, par des hommes affranchis de préjugés idéologiques et possédant l'expérience des questions tunisiennes.

Le Résident général représente en Tunisie la République française ; il est Ministre des Affaires Etrangères du Bey ; il préside le Grand Conseil de Tunisie, comprenant une section française et une section tunisienne ; il est le successeur du Consul général de France, et a le droit de renvoyer en France tout Français dont les agissements pourraient troubler le bon ordre. Le secrétaire général exerce un rôle de coordination et de contrôle, d'accord avec le premier ministre, qui est tunisien ; les contrôleurs civils contrôlent et conseillent les caïds. Les troupes françaises et tunisiennes qui assurent la défense de la Régence et du Bey sont sous les ordres d'un général de corps d'armée qui est ministre de la Guerre du Bey.

Les finances de la Tunisie sont confiées à la Direction des Finances, contrôlées par l'Inspection générale métropolitaine et soumises à la Cour des Comptes française. La Direction des Travaux publics, celle de l'Instruction publique et celle des P. T. T. relèvent de fonctionnaires et de règlements français. Ce sont des tribunaux français analogues à ceux de France qui jugent les nationaux français ou européens.

Les projets de décret préparés dans chaque Ministère sont soumis au Premier Ministre, présentés par lui à l'approbation du Bey, visés pour promulgation et exécution par le Résident général, enfin publiés par le *Journal officiel tunisien*.

Les Français de Tunisie conservent de père en fils leur nationalité et jouissent de leurs droits civils dans leur plénitude presque entière. Ils ont la liberté d'association et le droit de réunion, la liberté de la presse et de l'opinion, ainsi que les

Tunisiens, alors que les Etrangers ne les ont pas; de même pour la liberté d'enseigner. Les Français se trouvent donc nettement avantagés par rapport aux Etrangers; mais la loi du 20 décembre 1923 a décidé que les Etrangers devenaient Français à leur deuxième génération, à moins de s'y opposer, et obligatoirement à la troisième. Les Tunisiens musulmans ou israélites peuvent se faire naturaliser Français, ce que font souvent les israélites.

La France possède ainsi en Tunisie des privilèges spéciaux, largement mérités par son œuvre. Elle a, en effet, substitué à un Etat oriental en pleine décadence un Etat organisé du type moderne. Ce que les Consuls avaient en vain essayé de faire, le Protectorat l'a réalisé. L'exaction et la prévarication ont été remplacées par l'équité et la justice, les querelles à main armée et le désordre par l'action de la police et par la sécurité, l'incertitude de la possession immobilière par l'immatriculation des propriétés, la difficulté des communications terrestres et maritimes par la création de routes, chemins de fer, ponts, ports, etc. A la place de vastes terrains incultes, nos colons ont créé des domaines producteurs de céréales, d'oliviers, de vignes, qui ont transformé le pays et enrichi les fellahs. Des mines de phosphate, de plomb, de fer, de lignite, ont été découvertes et exploitées. Des hôpitaux, des dispensaires, des infirmeries, des consultations médicales, ont été organisés; l'Institut Pasteur de Tunis, en particulier grâce aux célèbres découvertes du Dr Charles Nicolle, à qui un hommage solennel n'a pas encore été rendu, a exercé au loin son action bienfaisante. Des écoles diffusent l'instruction française musulmane, et répandent la langue française et la culture.

Depuis l'établissement français du Protectorat, la communauté française, qui se trouvait numériquement primée par la population italienne, s'est constamment développée; une politique de peuplement français par la fixation au sol d'agriculteurs a été faite après la première guerre mondiale; le chiffre actuel de 160.000 Français en 1951 s'accroîtra rapidement par la naturalisation automatique des Etrangers à la troisième génération. La France est restée la protectrice légale des Chrétiens de Tunisie, mais est en contact étroit avec les Tunisiens musulmans et israélites, sans aucun préjugé de race ni de religion.

M. Arthur Pellegrin a présenté l'historique et la nature des droits des Français avec une entière impartialité; c'est après l'avoir lu et avoir étudié sur place les éléments de la question, qu'il est possible de donner un avis sur l'opportunité de modifier ces droits.

M. G. GRANDIDIER. — Deux volumes d'une haute valeur documentaire viennent d'entrer à la bibliothèque de l'Académie ; tous les deux se rapportent à l'histoire de l'Egypte ; l'un a pour auteur M. l'ambassadeur François Charles-Roux et nous apporte une nouvelle preuve de l'esprit clair et précis de notre confrère, de son jugement critique et pondéré d'historien et de l'intense faculté de travail qui l'anime, malgré ses multiples occupations.

Thiers et Méhémet-Ali, tel est le titre de l'ouvrage, a pour bases des lettres et des documents inédits ou peu connus, notamment des lettres de Thiers, alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à Cochelet, consul général de France en Egypte, d'autres, en plus grand nombre adressées à Cochelet par Pontois, ambassadeur de France à Constantinople, le journal de Waleski pendant sa mission à Alexandrie et en Turquie, la correspondance officielle de Cochelet avec le maréchal Soult et avec Thiers, les mémoires de Guizot... Des sources aussi diverses, toutes sincères, contemporaines, ont permis à l'auteur d'écrire, avec son érudition un récit passionnant des événements qui se sont déroulés dans le Proche-Orient en 1839-1841 et de rétablir, pièces à l'appui, le rôle que chacun a joué, Thiers en particulier, dans cette crise politique qui ne fut pas exempte de sombres pronostics.

Le second de ces ouvrages est consacré par Georges Edgar-Bonnet à *Ferdinand de Lesseps*, *Le Diplomate*, *Le créateur de Suez*, dont pendant cinquante ans les efforts, les triomphes, les malheurs ont passionné l'opinion publique. De nombreux ouvrages ont été consacrés à l'œuvre de celui qui, selon l'expression de Renan, a été, avec Lamartine, l'homme le plus aimé du siècle, mais l'étude du caractère de Lesseps, en revanche a été beaucoup moins fréquente et moins poussée. A travers l'apothéose ou le désastre, trop d'éléments passionnels sont venus fausser les jugements prononcés pour ou contre lui.

Les luttes acharnées qu'à suscitées la création du canal de Suez, l'opposition de l'Angleterre, tergiversations de l'Egypte et de la Turquie, la victoire de Lesseps sont d'importants épisodes de la rivalité des grandes puissances entre elles et de la question d'Orient qui a dominé l'histoire diplomatique de l'Europe pendant une bonne partie du XIX^e siècle.

Vivant depuis de longues années dans une intimité quotidienne avec l'œuvre de Lesseps, s'appuyant non seulement sur les documents officiels, mais aussi sur les archives privées de la famille qui ont été libéralement ouvertes à l'auteur, ainsi que sur celles de la Compagnie de Suez, ces dernières richesses, les unes et les autres de documents inédits, M. George Edgar-

Bonnet a écrit, en la circonstance, la « grande histoire » du « perceur d'isthmes » montrant que la gloire de l'homme d'action, généralement réservée aux politiques et aux guerriers, peut être acquise aussi sur un plan différent, plus rare, plus pacifique.

Le volume que M. R. Tardon vient de consacrer à *Toussaint-Louverture* est très intéressant et montre le curieux enchaînement de circonstances qui a permis à un esclave nègre originaire d'Afrique, de devenir, en cinq ou six ans, un authentique général de division dans l'armée française, dictateur de Saint-Domingue, révélant un génie personnel que l'auteur s'est plu à mettre en évidence.

Cette biographie dont la lecture est très attachante s'appuie de l'aveu même de l'auteur, sur des textes officiels et officieux et aussi sur des papiers lui appartenant personnellement, elle est donc exacte dans tous ses détails non seulement dans ceux qui ont trait à Toussaint-Louverture lui-même, mais encore dans ceux qui caractérisent ces six ou sept clans disparates, noirs, mulâtres, esclaves, blancs, militaires français, étrangers... qui, dans « la reine des Caraïbes » se haïssaient et se méprisaient dans la minutieuse hiérarchie des valeurs ethniques, sociales et matérielles de l'époque.

— Parmi les documents qui sont entrés à notre bibliothèque, je me reprocherais de ne pas signaler à mes confrères, la belle publication : *Entreprises et produits de Madagascar* dont le n° V, est consacré au plan d'équipement, au développement économique et au problème du peuplement de Madagascar. Ces graves questions sont envisagées et étudiées par des spécialistes éminents comme M. M. Ottavis qui est directeur du Service du Plan de Madagascar, Julien, Auber et Patry qui ont avec courage et sincérité exposé la situation, Rotival planiste de notoriété mondiale et Guinaudeau qui a consacré déjà plus de 40 années d'activité inlassable et féconde à la Grande Ile.

De ces considérations et du « démarrage » économique actuel de Madagascar, il n'est pas téméraire d'espérer que d'ici 20 à 30 ans, si les conditions indispensables sont réunies, nous assisterons à un épanouissement comparable à celui dont le Maroc et l'Afrique du Sud ont donné l'exemple.

— M. Jean Brun a consacré sa thèse de doctorat en droit aux *Aspects internationaux de la mise en valeur des Territoires d'Outre-Mer* ; c'est un important travail de 126 pages qui mériterait un examen approfondi et une discussion par un spécialiste de ces questions qui aujourd'hui dominent la vie du monde ; nous

espérons qu'un tel exposé pourra être fait prochainement. Aujourd'hui, il faut nous contenter d'en indiquer les grandes divisions : la constitution historique des Territoires d'outre-mer au cours de ce qu'on pourrait appeler l'ère du partage du monde, c'est-à-dire l'histoire de l'expansion occidentale de la naissance des nations modernes à la révolution industrielle ; ensuite, les deux apports majeurs auxquels aboutit la mise en valeur de ces territoires ou ce qu'une formule célèbre définissait, en d'autres domaines « Marx plus l'électricité » ; enfin, les directions d'évolution amorcées dans le monde actuel ; la Constitution des grands espaces et l'occidentalisation du monde.

BIBLIOGRAPHIE

CHARLES-ROUX (François). — *Thiers et Mehemet-Ali*. Paris, Lib. Plon édit., 1951, in-8°, 334 pages (Don de l'auteur).

EDGAR-BONNET (George). — *Ferdinand de Lesseps. Le Diplomate. Le Créateur de Suez*. Paris, Lib. Plon. édit., 1951, grand in-8°, 505 pages avec portrait (Don de l'éditeur).

TARDON (Raphaël). — *Toussaint Louverture. Le Napoléon noir*. Paris, Editions Bellenand, 1951, in-12, 254 pages (Don de l'éditeur).

****. — *Entreprises et Produits de Madagascar. Le Plan décennal de Madagascar. Pour un développement économique total : Planification de Madagascar*. Paris et Tanan, Tana-Journal édit., n° V, oct.-nov.-déc. 1950, in-4°, 210 pages avec cartes, plans et illust. (Don de l'éditeur).

BRUN (Jean). — *Les Aspects internationaux de la mise en valeur des Territoires d'Outre-mer*. Montpellier, 1951, thèse de doctorat en droit in-4°, 126 pages ronéotypées (Don de l'auteur).

****. — *Deutsche Wissenschaftliche Bücher 1945-1949*. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht édit., 1951, in-8°, 718 pages (Don des éditeurs).

MARLIÈRE (René). — *Ostracodes et Phyllopoques du Système du Karroo au Congo belge et les régions avoisinantes, Tervuren* (Belgique), Ann. du Musée du Congo belge, in-8°, Sciences géologiques, vol. 6, 43 pages avec illust. et pl.

CAHEN (L.). — *Le Calcaire de Sekelolo, le Complexe tillitique et la Dolomie rose C₁ dans l'anticlinal de Congo dia Kati (Bas-Congo)*. Tervuren (Belgique), Ann. du Musée du Congo belge, in-8°, Sciences géologiques, vol. 7, 55 p. avec cartes, illust. et pl.

- MERCIER (P.). — *Initiations africaines*. VI. *Les tâches de la sociologie*. Dakar, Ifan édit., 1951, in-8°, 93 pages.
- PELLEGRIN (Arthur). — *Les droits de la France et des Français en Tunisie*. Tunis, Lib. Namura édit., 1951, in-8°, 94 p. avec illust. (Don de l'auteur).
- RICARD (Robert). — *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*. Première série. *Dynastie Sa'dienne*. Archives et Bibliothèques de Portugal tome IV, janv. 1542 — déc. 1550. Paris, Paul Geuthner édit., 1951, in-4°, 433 pages (Don de l'auteur).
- ****. — *Deuxième rapport annuel 1949*, Bruxelles, Inst. pour la Rech. sci. en Afrique centrale, 1951, in-8°, 246 p. (Don de l'éditeur).
- AMON D'ABY (F. J.). — *La côte d'Ivoire dans la Cité africaine*. Paris, Larose édit., 1951, 206 pages avec illust. (Don de l'éditeur).
- ****. — International Tin Study group. La Haye : *Statistical Year Book.*, 1949, in-4°, 232 pages ; *Tin 1949-1950. A review of the world tin industry*, in-4°, 55 pages ; *A statement on the position and prospects of the tin industry*, in-4°, 58 pages ; *Draft international agreement on tin* mars 1950, in-4°, 22 pages ; *Projet d'accord international sur l'étain*, mars 1950, in-4°, 23 pages (Don du Groupe international d'études de l'étain, La Haye, Hollande).
- CASTAGNOL (E.-M.). — *Problèmes de sol et l'utilisation des terres en Indochine*. Saïgon, 1950, in-4°, 61 pages, avec illust. et phot. (Don de l'Inst. des Rech. agron. de l'Indochine).
- CASTAGNOL (E.-M.). CHAVANCY (A.) et BILLAUX (P.). — *Etude des floraisons et fructifications des Aleurites Montana et Fordii*. Saïgon, 1950, in-4°, 30 pages avec graph. et tab. (Don de l'Inst. des Rech. agron. de l'Indochine).
- CASTAGNOL (E.-M.). — *Influence du mouvement des solutions du sol sur le développement des plantes*. Saïgon, 1950, in-4°, 25 pages avec illust. (Don de l'Inst. des Rech. agron. de l'Indochine).
- CASTAGNOL (E.-M.) et PHAM-GIA-TU. — *Etude des textiles du Nord de l'Indochine*. Saïgon, 1950, in-4°, 35 pages avec illus. (Don de l'Inst. des Rech. agron. de l'Indochine).
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 1^{er} JUIN 1951

La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. Emile Prudhomme.

Présents : MM. PRUDHOMME, M^{lle} ANNA QUINQUAUD, MM. SAURIN, Général TILHO, BARQUISSAU, REIZLER, D^r GIRARD, Eugène GUERNIER, René PINON, Jacques MILLOT, Général MEYNIER, Général AZAN, René BOUVIER, Général HURAUULT, LIORÉ, LAPRADE, DE LACHARRIÈRE, Victor CAYLA, Amiral LACAZE.

Excusés : MM. GRANDIDIER, DURAND-RÉVILLE, LÉMERY, GISCARD D'ESTAING, BLONDEL, LARNAUDE, Gouverneur Général DELAVIGNETTE, D^r MATHIS, MICHEL-CÔTE, FROIDEVAUX, Jacques BARDOUX, BARÉTY, MÉRAT, M^{lle} DE BLONAY.

M. le Président PRUDHOMME. — Messieurs, une indisposition de M. Grandidier nous prive, pour aujourd'hui, de notre Secrétaire Perpétuel. M. Pinon veut bien le remplacer.

M. Pinon donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 mai 1951 qui est adopté sans observation.

Rien ne figurant à la Correspondance, le Président donne la parole au D^r G. Girard pour sa communication sur le D^r Carlos Finlay.

(Voir le texte de cette communication page 277).

puis à M. Eugène Guernier pour son exposé sur : *Les grands problèmes continentaux de l'Afrique.*

(Voir le texte de cette communication page 263).

La séance est levée à 16 h. 30.

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 15 JUIN 1951

NOTE SUR LE RAPPORT DE M. MOREUX
SUR
L'ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE
DE L'UNION FRANÇAISE
par M. L. DURAND-RÉVILLE

L'Académie des Sciences Coloniales a reçu un important rapport que M. René Moreux a déposé à l'Assemblée de l'Union Française sur la proposition de résolution de M. Cianfarani et des membres du groupe des Indépendants tendant à assurer « l'organisation rationnelle et la planification de l'économie de l'Union Française, à sauvegarder les voies de son développement dans les accords économiques européens en discussion, à donner enfin à la représentation française dans les organismes internationaux, par sa composition et la portée de sa mission, le caractère d'une véritable représentation de l'Union Française ».

Il apparaît quelque peu prétentieux de vouloir résumer un tel travail qui apporte, sur chacune des questions traitées, une documentation si complète et si harmonieusement coordonnée et des vues si clairement exposées qu'il serait souhaitable de pouvoir tout citer ; on ne peut en tout cas qu'en conseiller la lecture intégrale à ceux que

préoccupe le problème de l'évolution de l'économie de l'Union Française.

Puisque votre secrétaire perpétuel a bien voulu me demander de faire connaître en quelques pages mon sentiment sur cet important et consciencieux document, je veux bien essayer, malgré la difficulté de la tâche, de vous en dégager les grandes lignes, en y apportant quelques commentaires.

Dans un avant-propos et dans le chapitre premier, M. Moreux démontre la nécessité de définir une politique économique vraiment cohérente pour l'ensemble de l'Union Française. Il faut reconnaître que cela n'a jamais été fait, et je pense quant à moi qu'il sera difficile d'y parvenir tant que le contrôle de l'administration des divers pays qui composent l'Union Française demeure éparpillé entre de multiples départements ministériels, sans parler de l'intrusion fréquente des Ministères techniques, dont les décisions méconnaissent trop souvent, au profit de la Métropole, les véritables intérêts des pays d'Outre-Mer. La création d'un grand Ministère de l'Union Française Outre-Mer, qui serait assorti de la Vice-présidence du Conseil, nous paraît à cet égard souhaitable, en même temps qu'un secrétariat général permanent, rattaché à la Présidence du Conseil, serait chargé de préparer l'arbitrage par le chef du gouvernement, des conflits qui pourraient se produire entre le Ministère de l'Union Française d'Outre-mer — responsable de l'économie des pays d'outre-mer — et les ministères techniques, chargés de la conduite de l'économie métropolitaine.

Ainsi pourrait-être mis un terme aux survivances du Pacte Colonial, dont on aperçoit encore trop souvent les manifestations, malgré la condamnation solennelle qui en a été faite lors de la Conférence de Brazzaville, dont les conclusions parfois dangereuses ont souvent été, comme l'indique M. Moreux, dépassées par les événements, ce dont on ne peut s'étonner quand on sait qu'elle ne comportait aucun représentant de l'économie, pas plus autochtone que métropolitain ! Ainsi pourrait s'élaborer cette mystique commune, que M. Moreux appelle de ses vœux et qui, en traduisant dans les faits une solidarité économique, qui ne se manifeste guère pour l'instant que par

de vaines paroles, ferait de l'Union Française qui se cherche encore, une réalité vivante !

Si les départements métropolitains méconnaissent fréquemment, dans leurs discussions, les véritables intérêts de nos territoires d'outre-mer, il serait injuste cependant de ne pas signaler les sacrifices financiers que, depuis 1946 la Métropole a consentis pour la mise en valeur et l'équipement desdits territoires. Au 1^{er} janvier 1951, les dotations globales dont a bénéficié le Fides, s'élevaient à 203 milliards d'autorisations d'engagement et à 101 milliards de crédits de paiement. Malheureusement, ainsi que le fait remarquer M. Moreux dans un second chapitre consacré au plan d'équipement des T. O. M., ces importants crédits n'ont pas toujours été employés de la façon la plus profitable à l'évolution harmonieuse de nos territoires ; trop de milliards ont été, en effet, dépensés pour des créations spectaculaires dont le fonctionnement et l'entretien accablent dès aujourd'hui les budgets locaux, sous des charges proprement insupportables, alors qu'il eût fallu d'abord, comme le demande justement M. Moreux, mettre l'accent sur le développement des programmes de production, créer des biens de consommation, lutter contre la sous-alimentation, pratiquer, pour reprendre l'expression imagée du Gouverneur Général Carde, la politique du « ventre plein ». C'est ce que je demandais déjà, au regard du Plan, depuis quatre ans « Vox clamantis »... dans un désert qui commence à retentir d'échos. On s'est heureusement rendu compte, en effet — un peu tard peut-être —, des erreurs initiales du Plan et il faut reconnaître que les dirigeants de notre politique coloniale s'appliquent aujourd'hui à opérer une reconversion des programmes, dans laquelle il faudra qu'une place importante soit faite à ce que j'appellerai le « petit équipement d'économie interne » et dont M. Moreux donne l'énumération suivante :

- réseau rudimentaire, mais serré des chemins d'exploitation ;
- réseau de barrages modestes, permettant l'irrigation de quelques centaines d'hectares par village ;
- alimentation en eau potable ;
- développement de l'artisanat rural ;
- création d'infirmeries de villages.

J'ai noté aussi avec satisfaction le passage du rapport dans lequel il est précisé qu'il convient de « ne pas réclamer le social avant de s'être assuré qu'il aura comme base une économie saine ». C'est là une conception que j'ai dès longtemps soutenue, et je suis heureux de constater que, malgré les tendances démagogiques actuelles, elle fait quelques progrès, puisque M. Laffond, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, représentant la section d'outre-mer G. G. T.-F. O. l'a faite sienne, en déclarant au récent congrès de Douala : « Il n'y a d'ailleurs « pas de développement social sans développement économique. Les écoles, les hôpitaux, les dispensaires doivent, « pour fonctionner, utiliser les revenus du pays, et le pays « ne pourra disposer de revenus valables que dans la mesure où'il sera bien équipé ». Pour une fois que je suis d'accord avec un socialiste, — une fois n'est pas coutume — je m'en voudrais de ne pas le signaler.

Nous ne pouvons, en tout cas, que nous réjouir avec M. Moreux, de voir les principaux responsables de notre politique d'outre-mer enfin se rendre compte de la nécessité de réviser sérieusement le Plan initial, tout en regrettant toutefois que ces intentions fort louables se manifestent au moment même où la Métropole, dont on connaît les difficultés financières, envisage de réduire l'aide que, par l'intermédiaire du Fides, elle consent à ses T. O. M., ce qui ne manquera pas de rendre cette révision particulièrement difficile.

Et ceci m'amène à considérer le passage du rapport où M. Moreux recherche les moyens, pour l'Union Française, de trouver les ressources nécessaires à la poursuite de son équipement. Je pense d'abord que la France n'a pas le droit de manquer à la promesse qui a été implicitement faite aux territoires d'outre-mer par le vote de la loi de 1946 et qu'il serait opportun de prévoir qu'un pourcentage déterminé du Budget de l'Etat sera automatiquement affecté, chaque année, à leur développement. Je pense aussi, avec M. Moreux, que les territoires d'outre-mer de l'Union Française doivent aussi compter pour cela sur eux-mêmes, mais je suis obligé de dire que je ne partage pas son optimisme sur les possibilités de rassembler ainsi des disponibilités très importantes. Les ressources locales ne me paraissent pas, en effet, susceptibles de fournir un gros

appoint. Quant à l'épargne métropolitaine, ruinée par deux guerres successives et par l'économie collectivisante que vous connaissez, je doute qu'elle dispose de grandes possibilités. Sans doute, partout où elle se révélera disponible, y a-t-il lieu, par priorité, d'en faciliter l'investissement outre-mer. Il serait intolérable que fût faite en Afrique, aux capitaux étrangers, une situation plus avantageuse qu'aux nôtres propres.

Mais, dans cette conjoncture, avancés comme nous le sommes sur le « chemin de la pauvreté », je suis bien obligé de songer à l'aide que nous pourrions convaincre l'étranger de nous prêter, et, contrairement à ce que paraît penser M. Moreux, j'estime qu'il n'est pas impossible que nos T. O. M. bénéficient largement de l'application du Point IV du Président Truman, ce qui nous sera très utile au moment où le concours que nous recevions du Plan Marshall va prendre fin. Sans doute, à l'origine du moins, dans l'esprit de ses promoteurs, le Point IV devait s'appliquer beaucoup plus aux pays arriérés indépendants qu'aux territoires insuffisamment développés et placés sous la souveraineté d'une nation européenne. Mais, les choses ont évolué depuis deux ans, et les Etats-Unis, ayant un besoin urgent de matières premières en vue de poursuivre leur effort de réarmement, sont moins enclins aujourd'hui à faire des distinctions entre les territoires susceptibles de devenir leurs fournisseurs.

De nombreuses nations se sont déjà portées demanderesse : la Grande-Bretagne a récemment demandé 100 millions de \$ par le truchement de la B. R. I. ; le Congo Belge serait candidat pour 50 millions, le Brésil et le Liberia sollicitent aussi l'aide financière du Point IV, ce qui est d'autant plus dangereux pour nous que les productions de ces pays sont concurrentes de celles de nos territoires. Nous avons donc, je crois, intérêt à ne pas négliger le concours que nous pouvons, de notre côté, attendre du Point IV et à prendre, dans nos territoires d'outre-mer, les mesures qui s'imposent pour éviter de décourager les capitaux américains désireux de s'y investir. Il sera nécessaire pour cela de donner de légitimes garanties contre les risques de nationalisation, d'expropriation ou de non-convertibilité des devises, d'admettre les profits importants proportionnés aux risques acceptés, d'établir des régimes fiscaux plus légers,

dont, bien entendu, les capitaux d'Union Française seront les premiers bénéficiaires. Nous pourrions alors proposer aux capitaux américains des dossiers bien étudiés d'affaires en collaboration. Je souhaiterais que la conclusion des accords à intervenir pour la réalisation de cette collaboration fût surtout le fait des entreprises privées, tout au moins en ce qui concerne l'équipement privé. Il ne semble malheureusement pas que ce soit la voie vers laquelle on tende, puisque, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, ce serait la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer qui serait chargée de centraliser les demandes de capitaux et d'établir entre elles un ordre de priorité.

Dans un troisième chapitre, M. Moreux traite de la nécessité d'une « réforme des institutions financières dans les pays d'outre-mer pour mieux réaliser l'équipement ». Après avoir démontré lumineusement — en citant notamment l'exemple de la Russie soviétique qui, après avoir aboli la monnaie, a dû refaire presque en totalité les expériences qui ont abouti à nos conceptions financières actuelles — qu'il est impossible de se soustraire aux données permanentes de l'économie ; il déplore l'instabilité et l'incohérence qui président actuellement au fonctionnement de nos institutions financières outre-mer. Il souligne la nécessité d'assurer d'abord la convertibilité et la stabilité des monnaies coloniales. Il propose à cet égard le rattachement à l'or du franc métropolitain et des francs coloniaux, de façon que la valeur des diverses monnaies de la zone franc soient fixées, non plus autoritairement, mais d'après les échanges économiques qu'elles traduiront simplement. Ce serait un idéal évidemment souhaitable ; je craindrais toutefois, pour ma part, que l'économie de certains de nos T. O. M. ne soit pas, pour l'instant, assez développée pour gager une monnaie locale, dont l'évolution ne serait pas étroitement liée à celle du franc métropolitain. Le lien monétaire et la libre convertibilité par conséquent, sont encore l'un des seuls nœuds qui demeurent, qui nouent la métropole à ses territoires lointains. Toute modification en la matière, à l'état présent des choses, devra faire l'objet d'innombrables précautions.

Je suis par contre pleinement d'accord — on le sait, puisque j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie de ce sujet — avec M. Moreux quand il dénonce le danger du

cumul de l'émission et du financement entre les mains du même organisme, la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, et quand il soutient la nécessité de maintenir les banques d'émission actuelles et de restituer leur ancien privilège à celles qui l'ont perdu. Je suis toujours d'accord avec lui sur l'opportunité de limiter l'action de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer à un rôle de financement à long terme ; je ne vois pas d'inconvénient non plus à ce que cet organisme soit chargé d'assurer une certaine coordination de l'action des Banques d'émission, et, notamment, pour cela, de déterminer les règles générales en matière d'émission et d'octroi de crédit, les conditions de présentation des effets à l'escompte, etc... Je trouve que le projet de M. Moreux laisse toutefois une trop considérable prééminence à la Caisse Centrale dans le fonctionnement des Instituts d'émission ; il prévoit, en effet, que les statuts modifiés de ces organismes devront assurer, dans tous les cas, une participation majoritaire de l'Etat, participation qui sera gérée par la Caisse Centrale chargée d'exercer les prérogatives de l'Etat. Je vous avoue que cette participation majoritaire de la Caisse Centrale n'est pas sans m'effrayer quelque peu, car je crains que l'on n'assiste, par cette intervention constante et prééminente, à la renaissance d'un dirigisme, dont l'expérience d'une époque récente ne permet pas de penser qu'il constitue la meilleure méthode à suivre pour assurer le développement économique de nos territoires d'outre-mer.

Dans le même chapitre, M. Moreux recommande une réforme du Fides, qui resterait le grand bureau d'études pour l'équipement dans nos T. O. M. cependant que la Caisse Centrale deviendrait l'agent centralisateur des opérations de financement des programmes. C'est l'occasion pour moi de redire qu'il serait souhaitable qu'une place plus importante soit réservée, au sein du Comité Directeur du Fides, aux techniciens, aux représentants de l'économie, ainsi qu'aux représentants des populations intéressées.

De même, je livre à vos méditations l'idée que j'ai déjà émise d'un double plan pour chaque territoire : un plan d'intérêt général financé par les subventions du Budget de l'Etat et approuvé par le Parlement, et un plan d'intérêt local exécuté sur les avances de la Caisse Centrale, dont les budgets locaux doivent assurer l'amortissement, et qui serait

approuvé par les Assemblées locales — solution qui aurait le mérite de confier la décision définitive aux Assemblées chargées de voter les ressources nécessaires.

Le quatrième chapitre du rapport de M. Moreux a trait à la politique des transports dans l'Union Française. L'auteur y démontre avec compétence et réalisme que ce serait une erreur de « penser » le problème des transports d'Outre-mer d'après nos réalisations métropolitaines; dans chaque cas, il faut savoir choisir le mode de transport le mieux adapté aux données locales. Le chemin de fer ne se conçoit plus, outre-mer, que sur les axes assurés d'un trafic intense; à l'origine la voie ferrée a pu servir à ouvrir de nouvelles zones à l'activité économique; il n'en est plus de même aujourd'hui où le trafic peut être détourné par la concurrence routière. Il ne faut donc créer de nouvelles voies ferrées que si elles sont assurées d'un trafic important. Partout ailleurs, la route doit se substituer au chemin de fer, d'autant que la construction d'une route, même à 30 millions métré le kilomètre revient moins cher qu'une voie ferrée. Les grandes routes, que l'on construira sur les principaux axes collecteurs, ne doivent pas faire négliger la construction d'un réseau secondaire très serré de routes de 5 mètres de large, et même de simples pistes, qu'il sera cependant opportun de doter de solides ponts fixes. Je compléterai cet exposé en insistant sur la nécessité d'assurer l'entretien de ce qui existe, que l'on a délibérément négligé au cours de ces dernières années, ce qui fait que le réseau de pistes qui, pendant des décades, a tout de même permis le développement économique de nos T.O.M. se trouve presque partout dans un état lamentable. Et, c'est dans cet esprit que j'approuve M. Moreux d'avoir envisagé, dans son travail, comme procédé de financement de constructions ou d'entretien routiers, le système du péage, si largement et si utilement répandu en Amérique... où l'on se pique, malgré tout, de démocratie.

M. Moreux insiste ensuite sur le prodigieux essor de l'aviation, qui constitue un facteur essentiel de la prospérité de nos T.O.M. Il signale les services de tous ordres que l'aviation rend d'ores et déjà en Afrique, non seulement dans le domaine du transport des personnes et des marchandises, mais dans celui de l'agriculture, de la topographie, de l'exploitation forestière, de la géologie, de la santé, etc...

Il insiste sur le fait que l'infrastructure aérienne est infiniment moins onéreuse que celle du chemin de fer, ce qui doit nous conduire à multiplier les aérodromes en Afrique, non seulement ceux de classe internationale, mais aussi les aérodromes utilisés pour les liaisons locales et qui ne disposent encore pour la plupart que d'un équipement insuffisant; ainsi que je l'ai dit au Conseil de la République, au cours de mon interpellation sur l'accident du mont Cameroun, il convient avant tout d'améliorer rapidement et considérablement les conditions de la sécurité aérienne. Pour l'exploitation des aérodromes, M. Moreux discute avec pertinence des avantages et des inconvénients de trois formules possibles : établissement public autonome — société d'économie mixte — concession — et recommande sagement de ne pas s'attacher à utiliser partout la même formule, mais à choisir, dans chaque cas, celle qui paraîtra la mieux adaptée aux contingences locales.

Enfin, M. Moreux souligne l'importance pour nos T.O.M. d'une marine marchande nationale bien organisée et pratiquant des frêts acceptables. Il affirme à juste titre l'impossibilité d'une nationalisation qui ne peut se concevoir que dans les pays totalitaires, l'opportunité de réaliser, pour affronter la concurrence internationale, des ententes étroites entre chargeurs et armateurs, telles que le Comité Consultatif des Transports nord-africains, dont l'action aboutit aux meilleurs résultats; la nécessité impérieuse enfin de doter tous nos ports africains d'un outillage convenable, seul susceptible de mettre fin aux onéreuses attentes imposées aux navires et d'aboutir à un abaissement sensible de tarifs excessifs.

Après avoir, dans les chapitres dont j'ai essayé ci-dessus de dégager l'essentiel, indiqué sur quelles bases doit être fondée l'économie interne de l'Union Française, M. Moreux aborde, dans un cinquième et dernier chapitre, le problème de l'expansion de cette Union Française dans le monde et des accords économiques internationaux qui commandent les possibilités de cette expansion.

M. Moreux démontre éloquemment combien l'évolution constante et imprévue des événements peut changer les aspects des problèmes à résoudre et compromettre l'exécution des plans apparemment les mieux pensés. Il est amené

ainsi à constater la faillite partielle ou totale des organismes internationaux dont les ambitions étaient sans rapport avec les possibilités (U. E. P. — O. E. C. E. — même système de Bretton Woods), et la faillite aussi de la libération des échanges qui a conduit à la mise en sommeil de la Charte de la Havane.

Cet abandon de la Charte de la Havane, dont les décisions eussent pu être défavorables aux intérêts de nos territoires d'Outre-mer, nous laissent aujourd'hui les mains libres pour définir la politique économique qui doit s'instaurer dans l'Union Française si nous voulons assurer sa cohésion souhaitable. M. Moreux est amené à constater une fois de plus l'absence de toute politique économique gouvernementale en ce qui concerne l'Outre-mer, car ce n'est pas une politique que celle qui consiste, pour la Métropole, à vouloir se réserver les productions de nos T. O. M. durant les périodes de pénurie, en refusant de prendre aucun engagement pour l'avenir en cas de pléthore, et en négligeant même de tenir les promesses faites en ce qui concerne les prix, on l'a vu récemment à propos du marché de l'arachide.

M. Moreux en vient donc à examiner les systèmes qu'il est possible de concevoir. Il signale d'abord les dangers que présenterait un système d'économie fermée, basé sur un régime protecteur trop élevé, car on risquerait de créer ainsi des courants commerciaux absolument artificiels et de se trouver dans une situation redoutable le jour où les frontières douanières craqueraient sous la pression des nécessités internationales. Il est tout aussi hostile à un système complet et total de libre échangeisme, qui suppose des conditions identiques de production et de vente ; la libération brusquée des échanges ne manquerait pas de livrer notre paysannerie autochtone et la naissante industrie de nos T. O. M. aux attaques irrésistibles d'agriculteurs et d'industriels, souvent directement ou indirectement subventionnés, en tout cas suréquipés et disposant de considérables réserves financières.

La seule solution qui paraît valable pour l'Union Française est donc, pour M. Moreux, celle que le Chancelier de l'Echiquier a définie pour le Commonwealth Britannique, quand il disait que « la Grande-Bretagne ne peut intégrer « son économie à celle de l'Europe d'une manière qui ris-

« querait de compromettre l'accomplissement de sa tâche à « l'intérieur du Commonwealth ».

Il faut que nos hommes d'Etat aient le courage d'adopter et de défendre, eux aussi, une politique aussi raisonnable et aussi soucieuse des intérêts généraux de l'Union Française. M. Moreux la définit clairement, en quelques propositions :

- 1° ne rien faire arbitrairement et sans avoir consulté les territoires intéressés ;
- 2° libérer les échanges, lorsque les conditions de la production et du commerce le permettent, non pas par secteurs géographiques, mais produit par produit, et avec l'accord des organisations professionnelles intéressées ;
- 3° maintenir une stabilité suffisante des marchés par l'institution d'une préférence réciproque, aux termes de laquelle la Métropole et les T. O. M. se donneront la garantie de s'acheter mutuellement une partie de leurs productions à des prix même supérieurs aux prix mondiaux du moment. La mise en sommeil de la charte de la Havane permet aujourd'hui, par le jeu d'un contingentement raisonnable et par le fonctionnement de caisses de compensation convenablement gérées, de prendre de semblables mesures.

J'ajoute que cette solidarité réciproque, seule capable de protéger efficacement le paysan autochtone, et les industries naissantes de nos T. O. M. comme nos industries métropolitaines, devra être le résultat non de décisions arbitraires des autorités métropolitaines, mais de tractations et d'accords entre les représentants des intérêts métropolitains et les représentants des intérêts des territoires d'Outre-Mer.

Je pense que, dans l'esprit de l'auteur, comme dans le nôtre, cette préférence réciproque doit être conçue pour aller s'atténuant au fur et à mesure que l'Union Française, par l'exclusif truchement de la Métropole, s'intégrera dans une ère d'économie européenne unie au rythme même où le complexe Commonwealth, par exemple, suivra la même voie.

Je signale en terminant que l'important travail de M. Moreux est accompagné d'annexes donnant, territoire par ter-

ritoire, la liste de toutes les entreprises nouvelles, privées ou d'économie mixte fondées depuis 1945, ainsi que la situation de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer et apportant ainsi la preuve de l'effort immense que la Métropole a fait, depuis la Libération, pour l'équipement de ses terres d'outre-mer.

Nous devons féliciter très sincèrement M. René Moreux du consciencieux labeur qui lui a permis d'élaborer le document qu'il a bien voulu nous soumettre et dont je n'hésite pas à dire qu'il constituera le plus précieux des instruments de travail pour ceux qui auront demain la tâche de modeler, sur le plan économique, le visage de cette Union Française qui, sans cet esprit de solidarité dont M. Moreux proclame à juste titre l'impérieuse nécessité, demeurerait, selon ses propres termes « une expression vide de sens ».

M. le Président PRUDHOMME. — Mes chers Confrères, M. Durand-Réville vient de nous présenter une analyse profondément étudiée du rapport de M. Moreux et l'a accompagnée des commentaires les plus judicieux. Je crois être votre interprète en lui présentant nos félicitations les plus sincères, ainsi que nos remerciements. Je tiens à le remercier également d'avoir bien voulu accepter de nous faire cette communication aujourd'hui et nous faciliter ainsi la modification de l'ordre du jour de cette séance.

M. Jean d'ESME. — Je voudrais poser une question à mon ami et confrère Durand-Réville. Je voudrais savoir s'il a laissé volontairement de côté ou si elle n'est pas comprise dans le rapport de M. Moreux, la question des transports fluviaux. Je vous avoue que j'ai été frappé d'une chose, c'est qu'il a été parlé des routes, des chemins de fer, des avions, mais qu'en revanche l'équipement et l'aménagement des voies fluviales ne sont pas signalés. Or nous avons la chance d'avoir un domaine africain qui est quand même très riche en voies de navigation et je crois qu'il constitue un moyen de transport extrêmement économique, surtout pour les régions où les matières à transporter sont lourdes, pauvres, j'entends pauvres par rapport à leur volume et à leur poids.

Au retour d'un de mes derniers voyages en Afrique équatoriale j'avais traduit devant vous quelques revendications assez légitimes sur l'aménagement de Brazzaville, ce port du Congo, comme sur celui des différentes voies fluviales que nous avons. Est-ce que M. Moreux n'en parle pas ou bien est-ce vous ? C'est une question que je pose. Elle me paraît intéressante.

M. DURAND-RÉVILLE. — Si de longue date je ne connaissais l'amitié de notre confrère Jean d'ESME, je pourrais peut-être penser qu'il

me tend ici un piège. Pour répondre à la question qu'il me pose ainsi, et à laquelle je ne m'attendais pas, je l'avoue, je crois d'abord pouvoir lui dire que M. Moreux ne s'est pas particulièrement apesanté sur l'analyse de la situation de la navigation fluviale en Afrique, non plus que sur le complément d'équipement que l'importance de celle-ci justifierait. Au demeurant, je serai d'autant moins gêné, pour faire part à mon ami Jean d'Esme de mon opinion sur ce point, que c'est une question sur laquelle je me suis souvent penché, et qui me tient tellement à cœur que j'ai moi-même déposé, sur le Bureau de l'Assemblée nationale, un projet de Code fluvial pour l'Afrique.

On voudra bien admettre que je suis un peu orfèvre, puisque je fais partie de trois Sociétés dont l'une des fonctions essentielles est d'effectuer des transports de fret et de passagers, sur les grands chemins d'eau de l'Afrique Française. On comprendra, dans ces conditions, que je n'aie pas été peu surpris, ces temps derniers, d'entendre ou de lire, dans des discours ou dans des écrits officiels, l'affirmation, répétée par conséquent que cette Afrique Française ne comportait pas de voies fluviales navigables. On nous expliquait que le « coq gaulois » n'avait gardé en Afrique que « du sable à gratter ». On nous donnait l'exemple de cette Gambie anglaise, choisie précisément par les Britanniques en raison de sa voie d'eau, et on nous précisait que notre Sénégal, par contre, ne pouvait prétendre à rendre semblables services. Vous avouerez, mes chers confrères, que des affirmations de cette nature apparaissent quelque peu curieuses, à un homme qui, depuis 25 ans, participe aux transports par bateaux des marchandises, des produits et des passagers, sur le Sénégal, sur le Niger et sur l'Ogoué.

En ce qui concerne le Sénégal, par exemple, des cérémonies assez relouées ont eu lieu récemment, à l'occasion du premier voyage d'un nouveau vapeur-courrier qui remonte le fleuve, selon les saisons, de Saint-Louis à Rosso, à Matam ou à Kayes. L'Académie sera heureuse d'apprendre qu'un nouveau vapeur-courrier, ultra-moderne, sera mis, l'année prochaine, en service sur le Niger, pour effectuer le même service que ses prédécesseurs *le Mage*, *le Gallieni* ou *le Bonnier*, entre Koulikoro et Gao ; sans oublier la navigation régulière sur le bief sud du Niger, entre Bamako et la Guinée. Il y a loin, n'est-il pas vrai, entre cet état de choses et les affirmations qu'il nous est trop souvent donné de lire, ou d'entendre, et qui tendraient à prouver, s'il en était encore besoin, que les Français, même les plus haut placés, ont encore besoin d'apprendre la géographie.

Mais le Congo et l'Oubangui ne sont-ils pas eux-mêmes largement navigables ? L'aménagement de Brazzaville, port fluvial, n'est-il pas en cours, précisément sur le budget du Plan ? L'importance qui s'attache, au contraire, à l'exploitation de la voie d'eau en Afrique est considérable, pour le transport des produits et des marchandises pondéreuses ; on se demanderait ce que serait la vie économique de l'Oubangui et du Tchad, s'ils ne disposaient pas, pour leur ravitaillement, de cette voie d'eau, qui, contrairement à ce que paraissent penser également ces temps derniers certaines personnalités marquantes, est de loin le moyen de transport le plus économique.

Je vous suis donc reconnaissant, mon cher confrère, d'avoir attiré

l'attention de l'Académie sur cette question. Cela m'a donné l'occasion de redresser les erreurs trop souvent commises à l'égard des possibilités de la voie fluviale en Afrique.

M. BARQUISSAU. — Je voudrais simplement en remerciant, comme chacun de nous doit le faire, M. Durand Réville d'avoir analysé ce très remarquable rapport de M. Moreux, lui poser une question un peu précise sur un point qui n'a pas paru tout à fait net dans son exposé, car tantôt c'était simplement l'opinion de M. Moreux qu'il rapportait et tantôt il apportait de sa propre part quelques correctifs. C'est la question de savoir quel est le rôle que doit jouer l'Etat, la puissance publique, dans les conflits qui peuvent intervenir entre les intérêts privés et particulièrement la très importante question de la planification.

Il est hors de doute qu'on peut être libre échangiste ou qu'on peut être étatiste. Nous n'allons pas rouvrir cette vaste controverse.

M. DURAND-RÉVILLE. — Cela nous prendrait beaucoup de temps.

M. BARQUISSAU. — Il y a cette question importante : ou bien on veut laisser d'une façon anarchique les intérêts privés lutter les uns contre les autres, l'intérêt du consommateur s'opposer à l'intérêt du producteur, les intérêts des différents producteurs locaux s'opposer entre eux, les intérêts du producteur métropolitain s'opposer aux intérêts des producteurs des territoires d'outre-mer. Et la présence, le droit de contrôle, le droit de regard, le droit d'arbitrage de l'Etat, que l'on appelle nationalisation, que l'on appelle part d'intérêts prise dans les entreprises, que l'on appelle rôle de direction et de contrôle, doit-il s'exercer pour que les créations qui sont faites, soient faites non pas tant en fonction des profits qu'en fonction de l'intérêt du consommateur, des besoins de la consommation, qu'en fonction de l'intérêt national guidé par l'intérêt métropolitain aussi bien que l'intérêt du territoire colonial ?

Doit-on admettre et accepter que certaines entreprises soient nationalisées et ne comportent pas de profit immédiat mais soient destinées à permettre le développement et la mise en valeur des territoires ? Doit-on admettre que l'Etat soit juge de savoir si, comme dans le Commonwealth, tout doit être établi en fonction des intérêts réciproques de la métropole et des Dominions ? Doit-on même admettre qu'au-dessus des intérêts du Commonwealth ou de l'Union française, puisse se poser la question de l'intérêt supra-national, comme on est en train de l'établir pour l'Europe, comme on l'établira demain, j'espère, pour le monde, ou doit-on laisser simplement les intérêts personnels des entreprises se trouver en conflit ou doit-on les diriger ?

M. DURAND-RÉVILLE. — Après avoir déclaré qu'il se défendrait de poser ici la question du libéralisme et du dirigisme outre-mer, notre confrère paraît cependant l'avoir évoquée dans toute son ampleur. S'il le veut bien, je ne le suivrai pas sur ce terrain, m'efforçant, pour obéir au contraire à son injonction première, de confirmer au seul sujet qui vient d'être traité, la réponse qu'il me sollicite de faire à la

question qu'il a bien voulu poser. Sa position, d'ailleurs, est bien connue ; la mienne ne l'est pas moins. Vous vous souvenez, mes chers confrères, que ces positions ne sont pas les mêmes. Je me réjouis, d'ailleurs, qu'en quelque mesure, elles soient opposées, puisqu'aussi bien, et particulièrement dans notre Compagnie, c'est de la discussion que jaillit la lumière, et qu'il est impossible qu'il y ait discussion là où, au départ, il y a identité de points de vue.

Dans les attributions qu'il a définies, chemin faisant, en exposant sa pensée, notre confrère a bien voulu indiquer que le dirigisme qu'il concevait, en vue de la promotion économique et sociale outre-mer, comportait pour l'Etat un rôle d'arbitrage, des responsabilités de contrôle et enfin une action motrice de producteur. Sera-t-il surpris si, parmi les trois fonctions qu'il a ainsi définies pour l'Etat, le libéral que je suis en accepte l'une, et parce qu'il accepte précisément celle-là, repousse en partie la seconde, et plus vigoureusement encore la troisième ? Oui, mon cher confrère, outre-mer comme dans la Métropole, le rôle de l'Etat est éminent pour arbitrer les conflits qui peuvent s'instituer, qui doivent, dirai-je même, s'instituer, entre les différents représentants de l'activité économique. Au degré de complication auquel a atteint, en effet, la vie économique des peuples, il est normal que dans un ensemble aussi vaste et aussi disparate que les différents territoires de l'Union Française, les intérêts s'affrontent et que, de cet affrontement naissent des conflits. C'est à l'Etat de les arbitrer, cela est incontestable, à condition toutefois qu'il soit suffisamment informé des problèmes dont il s'agit. Pour que cet arbitrage soit valable, il faut que l'Etat soit indépendant, et c'est la raison majeure pour laquelle je ne saurais accepter pour lui le rôle de moteur de la production défini par notre confrère M. Barquissau.

Mais je suivrai ce dernier, au contraire, lorsqu'il attribue à l'Etat une fonction de contrôle. N'est-ce pas cette fonction, déjà, qu'exerce l'Etat, sans que personne y trouve à redire, en administrant la justice par laquelle il corrige le déséquilibre de forces qui peut se produire entre consommateurs et producteurs, ou même parmi les producteurs entre eux, et n'est-ce pas un hommage à rendre à notre Administration coloniale, et à notre justice outre-mer, que de mettre qui que ce soit au défi de trouver dans notre histoire un exemple où le fort se verrait confirmé dans l'abus de sa puissance, au détriment du faible ? Mon expérience d'Afrique me permet, au contraire, de dire en particulier, que dans le contrôle de l'action du colonat par exemple, l'Administration et la Justice françaises ont toujours été, pour ce dernier, d'une sévérité redoutable, constamment vigilantes à protéger l'intérêt de l'autochtone.

Mais, précisément parce que l'Etat doit être un arbitre et un contrôleur, celui-ci doit se dispenser d'être un producteur. D'abord, l'expérience des nationalisations le prouve, parce que l'Etat est un producteur détestable. Ce qui peut être admis, c'est la distinction, qui s'affirme de plus en plus dans nos civilisations de démocratie syndicaliste, entre le secteur concurrentiel et le secteur des industries de base. Il est intolérable, à mon avis, il est d'ailleurs néfaste, que l'Etat se mette à fabriquer des automobiles, des casseroles ou des frigidaires. La question cependant peut se poser, en raison du degré auquel toute

la production nationale en dépend, de l'intérêt qu'il peut y avoir à ce que l'Etat, pour le coordonner, assume l'administration et le contrôle du secteur des industries de base telles que l'énergie, les transports, les P. T. T. et l'équipement public en général. A vrai dire, certains pays, et non des moins démocratiques, s'en tirent très bien en ces matières sans l'intervention de l'Etat, et ce n'est pas sans un certain sourire que je me permettrai de préciser à mon excellent confrère M. Barquissau, que ces pays sont précisément ceux-là mêmes où c'est le consommateur qui est roi, et non pas le producteur.

Il n'en est pas de même chez nous, c'est entendu, mais je préfère nettement, il ne s'en surprendra pas, devant cette réalité incontestable, le système de la Société d'Economie Mixte où, malgré la majorité capitaliste de l'Etat, et sous le contrôle de ce dernier, c'est une gestion privée qui s'exerce, au système des nationalisations, dont je me bornerai à dire ici, pour être bref, qu'il souffre des scléroses inhérentes à l'Administration fonctionnarisée, sans qu'il en ait subi cependant les nécessités et sans qu'il bénéficie en quoi que ce soit des avantages qu'elle comporte.

Certes, il est difficile d'établir un critère du Service public, par rapport au secteur concurrentiel. Je crois cependant que la rentabilité doit en l'occurrence être prise en considération pour déterminer la limite de l'intervention de l'Etat dans la production. Je trouve tout naturel, parce que la rentabilité de ces entreprises est à termes lointains, que l'Etat assume la responsabilité du développement de l'Instruction publique, ou du Service de santé dans nos Territoires d'Outre-Mer. J'estime qu'il est qualifié pour s'occuper du repeuplement de la forêt, ou de la conservation des sols. J'estime que l'équipement public routier, ferroviaire, fluvial, portuaire peut relever de la responsabilité de l'Etat, mais je préférerais, une fois cet équipement assuré, en voir l'exploitation, comme aux Etats-Unis, entre les mains d'organismes privés de gestion. La recherche également doit incomber à l'Etat. L'exemple du Bureau Minier est, à cet égard, illustratif, et il est permis de souhaiter que cet organisme de qualité se spécialise de plus en plus dans l'exploration, la prospection et l'étude, tandis qu'on le débarrassera des soucis de l'exploitation ultérieure des découvertes qu'il aura pu faire.

M. Barquissau ne m'en voudra pas de la sincérité d'une réponse, dont je crains qu'elle ne lui donne pas satisfaction. Qu'il veuille bien admettre, cependant, que ses amis sont en train de découvrir que les conceptions étatiques, singulièrement en matière d'Union Française, sont très alléchantes sur le papier ou au tableau noir, mais que, lorsque les plans grandioses sont arrivés à terme, on s'aperçoit malheureusement que l'entretien et l'exploitation de ce qui a été prévu, dépassent trop souvent le cadre des facultés économiques et fiscales des pays qui en ont été dotés.

Le risque de l'Etat producteur, c'est que jamais il ne confronte l'efficacité du possible, avec la générosité du désirable. Il en résulte un défaut de rendement dont toute la nation a le droit de demander à l'Etat des comptes.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES POPULATIONS MANDINGUES

par M. Jean VUILLET

Dans un mémoire publié dans le compte rendu de la séance du 20 octobre 1950 de notre académie, où je relatais le résultat de recherches sur l'origine des monuments mégalithiques du Sénégal (1), j'attirais l'attention sur certains noms propres désignant à la fois des pays ou des villes, des peuples ou des princes, de la Mésopotamie ou de l'Elam dans l'antiquité, d'une part, et dans le bassin de la Gambie à l'époque actuelle d'autre part. Je notais aussi la rencontre plusieurs fois répétée, de celui de Sin, le dieu-lune des Sumériens, dans la toponymie, ainsi que dans le nom de pierres cultuelles, de cette contrée. Ces rapprochements m'amenaient à penser que celle-ci avait pu recevoir des fractions importantes de captifs de guerre faits par les Assyriens, dont une coutume était de se débarrasser ainsi, par une « transplantation » lointaine, de leurs ennemis vaincus. De nouvelles recherches ont fait disparaître mes hésitations quant à la valeur de cette hypothèse, m'apportant, au surplus, des précisions sur les circonstances dans lesquelles cette transplantation avait pu se faire. Convaincu aujourd'hui que les déportés dont il s'agit étaient des prisonniers faits par Assurbanipal dans ses campagnes contre les Elamites et leurs alliés, gens du Mandaktou, du Gadiya, du Gamboulou et du Djoka notamment, je me suis proposé de dire ici sur quoi ce sentiment est basé, et, en même temps, quelles populations, parmi celles qualifiées de Mandingues, me semblent pouvoir compter ces asiatiques parmi leurs ancêtres.

* * *

« Mandingue » est un terme français, déformation de « Mandack » ou du vernaculaire « Manden'ka », « Homme du Mandé ». Au sens large, il désigne non seulement les

habitants du Mandack, province sénégalaise située entre le Rip et le Niani, et ceux du Mandé, mais aussi d'autres groupes ethniques des territoires de l'ancien empire du Mali parlant le même dialecte qu'eux ou un dialecte voisin.

Dans son ouvrage sur la langue mandingue et ses dialectes, après avoir dit que le mot Malinké est, comme Mali, un terme peul et signifie « individu de Mali », M. Delafosse ajoute que « son équivalent mandingue est Mandinka, Mandinga, Maninka, Maninga, Mandenka, Mandenga, Manenka ou Manenga, qui, dans les dialectes du nord, de l'ouest et du sud, devient, à l'état isolé, Mandinko, Mandingo, etc. » Il précise ensuite, que les Français ont pris l'habitude d'écrire ou de dire : Le « Manding » quand il s'agit de la province de ce nom, situé entre Bamako et Siguiri ; le pays « mandingue », les « Mandingues », le « mandingue », quand c'est l'ensemble du territoire, de la population ou de la langue qui est en question, usant de la forme peule, les « Malinké », le « malinké », lorsqu'on veut désigner spécialement la fraction sud-orientale de la population où le parler de cette fraction, et que lui-même s'est conformé à cette coutume, « quoique la différence d'acception qu'elle suppose entre les termes Mandinga et Malinké soit en fait inexistante » (2, p. 9).

Cette façon de voir suppose une origine commune aux différentes populations dites mandingues, tandis que je vais précisément m'efforcer d'établir que si les Malinké, d'après des traditions confirmées par le fait que la population de la ville dont leur clan le plus typique, celui des Keita, se dit originaire, Kaïbara, est « fortement croisée d'éléments nègres » (3, p. 283) et (4), sont des immigrants volontairement venus d'Arabie dans l'Ouest africain après l'hégire, les Mandenka ou Mandenga sont des descendants d'Elamites ou de Mésopotamiens, gens du Mandaktou, de la Susiane ou du Gamboulou, transplantés par les Assyriens en Sénégambie, et que les Guélouards ont parmi leurs ancêtres des Sumériens du Djoka.

Quant au terme « Manenka », en français « Mannéen », donné par M. Delafosse comme équivalent de « Mandenka », je crois pouvoir le rapprocher du nom des Mannéens ou Manai, peuple apparenté aux Mèdes, habitant l'Adherbaïdjan, au sud du lac d'Ourmia, disparu de l'histoire après la soumission à Assurbanipal de l'un de ses rois, nommé Oualli.

Je n'ai pu situer avec précision l'habitat des Mandingues désignés plus spécialement sous ce nom de Manenka, mais comme au moment du passage du Dr Rançon dans le Ouli la famille régnante avait pour patronyme celui de Ouali (5), il est possible que celle-ci les représentait, le clan ayant fusionné avec les Mandenka.

D'autre part, il se peut qu'il faille voir dans les Manenka les auteurs des groupes de gravures dont l'existence a été signalée dans la même région que les menhirs par le Dr Jouenne, et dans lesquels ce dernier a distingué des calendriers et des cadrans solaires. De Morgan figure, en effet, un bloc de granit dressé par l'homme sur le bord d'un sentier du Kurdistan de Moukri — c'est-à-dire dans un pays relativement peu éloigné de celui habité par les Manéens au VII^e siècle avant J.-C. —, qui porte des sillons d'orientation diverse dont l'aspect est identique à celui des « empreintes en glissade » de Sine Moctar (6, pp. 6 et 7 et fig. 9-7, p. 338 et fig. 11).

Les gens du pays attachent aux pierres de cette sorte des idées superstitieuses et y feraient parfois des pèlerinages (6). De Morgan, cependant, y voit seulement des polissoirs.

* * *

Mandaktu, saccagé par Assurbanipal avec une brutalité frénétique, était situé au nord de Susan (Suse) ; c'était la seconde capitale et la seconde ville comme importance de l'Elam. Nous savons que là existaient des forêts sacrées, demeure des dieux nationaux. Je rappellerai dès maintenant que l'on voit encore près de certains villages de notre Afrique occidentale, principalement chez les Sénoufo, des bois consacrés aux cultes ancestraux, aux sacrifices rituels ou propitiatoires et aux cérémonies d'initiation. La description donnée par El-Bekri du « bocage » où résidait le souverain du Ghana vers 1067 après J.-C., répond assez bien, quoique en plus petit, à l'image que nous pouvons nous faire des forêts sacrées de l'Elam. Les citations suivantes nous permettent d'en juger.

Voici d'abord des fragments particulièrement suggestifs du passage des *Annales de l'Assyrie* concernant les dernières campagnes d'Assurbanipal contre l'Elam et ses alliés.

C'est Assurbanipal qui parle.

« XVIII. En revenant (du pays d'Elam), je me suis dirigé contre Dananu, du pays de Gambul, qui s'était confié à l'Elam. J'ai pris la ville de Sapi-Bel, une des places fortes du pays de Gambul ; je suis entré dans cette ville, j'en ai enlevé tous les habitants, je me suis emparé de Danunu et de Samgunu .. j'ai détruit la ville de Sapi-Bel (Gambulu) capitale et je l'ai renversée dans les eaux....

« J'ai enlevé Susinak, le dieu de leurs oracles (des oracles des Elamites), qui habite les forêts et dont personne n'avait vu la divine image et les dieux Sûmudu... Leurs forêts... dans lesquelles personne n'avait encore pénétré, dont les frontières n'avaient pas été franchies, mes guerriers les envahirent admirant leurs retraites et les livrèrent aux flammes. Les mausolées de leurs rois, les anciens et les nouveaux, qui n'avaient pas craint Assur et Istar mes seigneurs, et qui étaient opposés aux rois mes pères, je les ai renversés, je les ai détruits, je les ai brûlés au soleil.

« J'ai emmené leurs ossements au pays d'Assur, j'ai laissé leurs mânes sans refuge ; je les privai d'aliments et de libations...

« La poussière de la ville de Susan, de la ville de Mandaktu, de la ville de Haltemas et le reste de leurs villes, j'ai tout emporté au pays d'Assur » (8, p. 322).

Dans un ouvrage tout récent (9, p. 161 et ss.), G. Contenau donne une interprétation du même texte, mais ne mentionne pas les noms de pays que je désire mettre en évidence.

Ne croirait-on pas voir revivre les forêts sacrées de l'Elam en lisant dans El Bekry : « La ville du roi (de Ghana) est entourée de huttes de massifs d'arbres et de bocages, qui servent de demeure aux magiciens de la nation, chargés du culte religieux ; c'est là qu'ils ont placé leurs idoles et les tombeaux de leurs souverains. Des hommes préposés à la garde de ces bois empêchent qu'il ne soit d'y pénétrer ou de prendre connaissance de ce qui s'y passe » (10, pp. 328-329).

* * *

Si nous admettons que le Mandack sénégalais put être un lieu de transplantation d'Elamites, nous ne pouvons guère refuser cette possibilité au Gadyaga du Haut-Sénégal, « antique pays des Gadyo », nous dit Charles Monteil dans *Les Kas-*

sonké, puisqu'une ville du nom de Gadiya, elle aussi élamite, fut, comme Mandaktou, saccagée par les Assyriens (6).

Je rappellerai que c'est dans le Gadyaga que se trouvent les ruines de Goundiourou, dont j'ai eu l'occasion de parler dans mes communications précédentes (notamment 3, p. 276). Cette ville avait été fondée, semble-t-il, au ^{xiii}^e siècle par quelques clans venus du Ouagadou, de race mal définie, et que rien ne me permet de rattacher aux « transplantés » dont il est question dans ce mémoire, sauf peut-être en ce qui concerne les Daramé. Par contre, on retrouve le nom des Gadyo dans celui de Gadyo Pal, 17^e bour du Sine selon une tradition recueillie par Aujas.

Ne peut-on pas rapprocher aussi le nom anciennement donné à la Gambie par les indigènes, « Gambou » (12, cité 13, p. 7), de celui du Gamboul, pays s'étendant entre la Babylonie et l'Elam, placé sous le protectorat de celui-ci et pour cela traité de la même façon que le Mandaktou ?

Quant au Djoka, site de la Basse-Mésopotamie où se trouvait la ville sumérienne d'Oumma (14, carte 3), on en retrouve le nom, sur une carte anglaise, dans ceux d'une localité située à une quinzaine de kilomètres au nord de l'estuaire de la Gambie, Daramé-Joka, et du canton s'étendant entre elle et le fleuve (15). De ce pays est partie la migration, de la Gambie vers le Sine, des Guélouard, famille dans laquelle étaient pris naguère encore les bour, rois du Sine et du Saloum. On sait, en effet, que les gens de ce clan se disent issus de l'union avec des princesses sères de guerriers mandingues venus du Gabou (Gambou vraisemblablement), et leurs traditions donnent à penser qu'il s'agit plus précisément de ce Djoka (1). Peut-être le nom de la capitale des Bour-Sine, Diakhao, est-il lui-même une déformation de « Djokha » par interversion de consonnes, procédé employé par les Mésopotamiens, pour déguiser certains noms (16, p. 213 et 9, p. 180), dont usent aussi parfois les indigènes de l'Ouest-africain. Ici cette modification pourrait avoir eu pour but de distinguer une nouvelle résidence des Guélouard de la précédente tout en assurant la pérennité d'une tradition concernant l'origine du clan (*).

(*) On peut voir une intervention de consonnes de même nature dans le prénom mandingue « Toumané », anagramme de « Téoumman », nom d'un roi de Suse, adversaire malheureux d'Assurbanipal.

Je m'arrêterai maintenant sur le pillage de sépultures royales dont se glorifiait Assurbanipal, des actes semblables ayant été perpétrés jadis au Sénégal dans un but politique. Il en est relaté un cas comme il suit dans l'ouvrage F. Carrière et Paul Holle (17, p. 275).

« Les marabouts enterrèrent avec les cérémonies d'usage le corps de Mohamet Elikauri — prince trarza assassiné en 1827, par un partisan d'Amar Ould Moctar —, mais Amar Ould Moctar, étant parvenu à connaître le lieu où il avait été placé, le fit exhumer, et, par ses ordres, on enleva les omoplates. En effet, c'est une idée universellement reçue sur les deux rives que, lorsqu'une famille possède ces restes extraits du corps de son ennemi, elle conserve la prépondérance tant qu'elle reste nantie du talisman. Ce préjugé est ce qui, peut-être, fait la plus grande force de Mohamet el Abid. Moctar ne manqua pas de faire confectionner avec les os de son adversaire des gris-gris qu'il cacha soigneusement, après toutefois les avoir montrés à ses partisans. »

Les Guélouard eux aussi croyaient que la tombe d'un bour devait être connue seulement de ses proches, le déplacement d'un seul os devant provoquer l'anéantissement de la famille régnante (18).

Comme j'en ai déjà émis l'avis* dans une autre communication, c'est vraisemblablement pour protéger des tombes royales contre toute effraction que les constructeurs des monuments mégalithiques du bassin de la Gambie ont dressé, par exemple, la double enceinte du Cromlech de la station de Sine dit « Tombe du roi » (7, p. 323, fig. 2), et la clôture hermétique de la tombelle centrale de Dioli Keur Demba-Lomé (*ibid.*, p. 380, hors texte I).

Le même ouvrage de Jacques de Morgan nous apprend aussi que l'on retrouve en Susiane de nombreux indices prouvant qu'à une époque très ancienne la plaine était habitée par des familles nègres, considérées par cet auteur comme des lambeaux de peuples négritos ayant occupé tous les pays chauds des bords de l'Océan Indien et du Golfe Persique (6, pp. 182-183). Il ne paraît pas impossible que le Sénégal ait reçu des « transplantés » de cette race, ce qui concorderait jusqu'à un certain point avec la con-

clusion tirée par Jouenne de l'étude d'un crâne trouvé dans une tombelle de N'Dao, considéré par lui comme présentant les caractères d'une race sénégalaise autochtone (7, pp. 366-370).

* * *

Les Sérères cultivés se défendent d'être fétichistes et déclarent avoir pour dieu « Rôg, prénommé Sène » (19). Pour des raisons que j'ai dites ailleurs (1), je vois dans « Sène » le nom du dieu-lune, Sin. L'existence d'adorateurs de cette divinité en Sénégambie a été signalée dès 1605 par le navigateur hollandais Peter Vanden Broeck. Ce marin résida quatre mois à Portudal, puis poussa jusqu'à Joal pour y capturer un bâtiment de Lubeck, chargé d'ivoire, de coton, de pièces de huit, de quelques chaînes d'or et de 90 esclaves. On lit dans la relation de son voyage : « Les Habitants naturels du Cap-Vert sont aussi noirs que la poix, et communément fort bien faits. Ils se scarifient le visage par diverses marques... La plupart sont idolâtres. Les uns adorent la lune ; d'autres le diable, qu'ils appellent Kam-mate. Lorsqu'on leur demande pourquoi ils rendent des adorations au diable, ils répondent qu'ils y sont forcés parce qu'il leur fait du mal et que Dieu ne leur en fait pas. On trouve aussi parmi eux quelques Mahométans » (13, pp. 128-130).

Si en pays sérère la classe instruite peut être considérée comme monothéiste, les superstitions et pratiques fétichistes n'y sont pas moins fréquentes et diverses chez les masses que dans les autres contrées de l'Afrique Noire. Il convient toutefois de noter que les dires et les actes des féticheurs n'étaient, au temps des bour, que des manifestations de la volonté royale. Peut-être même peut-on voir encore une analogie avec une coutume mésopotamienne dans un fait rapporté par L. Aujas : certains grands fétiches n'étaient exposés à la vue du peuple que sur l'ordre du bour et celui-ci les consultait par l'intermédiaire du féticheur — instruit du sens dans lequel il devait agir sur l'esprit des sujets —, avant d'entreprendre une guerre ou dans toute autre circonstance importante (20, p. 305).

Cela ne fait-il pas penser, en effet, à Assarhaddon allant consulter le dieu Sin à Harran avant d'attaquer l'Egypte ?



On peut-être étonné que les Guélouard, venus après les Sérères dans le Sine et le Saloum, où ils auraient établi leur domination et en en chassant les Toucouleurs, aient pu y conserver, pendant des siècles, non seulement le pouvoir royal, mais aussi l'autorité spirituelle. Pour trouver une explication plausible à ce fait, il faut, je crois, remonter à l'origine du clan. Une tradition leur attribue comme ancêtre éponyme une femme extrêmement belle, Yemba Kama Guélouard, découverte par un chasseur dans un trou de bête sauvage et donnée en mariage par le roi du Gabou à un roi du Diakha-Manding (Djokha-Daramé ?) : Bella-Diakha. Ne pourrait-on pas voir dans l'héroïne de ce conte de fée, — dans un récit elle distribue de pleins ballots de boucles d'oreille d'or (21) —, une prêtresse chargée d'instaurer, ou de rénover, le culte de Sin chez les « transplantés » ou leurs descendants ? L'envoi d'une mission de ce genre aurait bien été dans les idées de Nabonide : ce fils d'une grande-prêtresse du temple de Harran n'a-t-il pas vu en songe Sin lui ordonner de rebâtir ce sanctuaire, ruiné par les Oumman-Mandat, et son culte pour le dieu-lune n'a-t-il pas été mis en avant pour expliquer une absence de ses états pendant de longues années ? (22).

Une telle origine des Guélouard expliquerait aussi l'activité sacerdotale des rois et l'exercice de la prêtrise par des femmes de la famille royale dans l'ancien Sine-Saloum (1, pp. 660-661) ainsi que dans la Mésopotamie antique (16).

Quelle que soit la valeur de ces rapprochements, l'enfant né d'un Guélouard étant Guélouard de plein droit et jouissant de certaines prérogatives en cette qualité, même si le père est d'un autre rang social, il semble que la légende de Yemba Kama n'est pas purement imaginaire.

BIBLIOGRAPHIE

1. Jean VUILLET. — *Recherches sur l'histoire ancienne de la Sénégambie*. Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales, 1950, IX.

2. Maurice DELAFOSSE. — *La Langue mandingue et ses dialectes*. Paris, 1929.
 3. Jean VUILLET. — *Essai d'interprétation des traditions légendaires sur les origines des vieux empires soudanais*. Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales. 1950, IV.
 4. Vivien DE SAINT-MARTIN, continué par Louis ROUSSELET. — *Dictionnaire de Géographie universelle*.
 5. D^r RANÇON. — *Dans la Haute-Gambie, 1891-1892*. Paris, 1894.
 6. Jacques DE MORGAN. — *Mission scientifique en Perse*, t. IV. Paris, 1896.
 7. D^r JOUENNE. — *Les Monuments mégalithiques du Sénégal. Les Roches gravées et leur interprétation cultuelle* (1 carte et 6 planches hors-texte). B. C. E. H. S. de l'A. O. F., n° 3-4 de 1930.
 8. J. MENANT. — *Les Annales d'Assyrie*. Cité par J. de MORGAN (6).
 9. G. CONTENAU. — *La Vie quotidienne à Babylone et en Assyrie*. Paris, 1950.
 10. El BEKRI. — *Description de l'Afrique septentrionale*. (Trad. Guctrin de Slane. Alger, 1913.
 11. Robert ARNAUD. — *Revue d'Ethnographie et des traditions populaires*, 1923, n° 14.
 12. MARMOL. — *Description de Africa*, 1573.
 13. Abbé PRÉVOST. — *Histoire générale des Voyages*, t. III.
 14. André PARROT. — *Archéologie mésopotamienne*. Paris, 1946.
 15. Henry E. REEVE. — *The Gambia*, 1912 (Carte hors-texte de la Gambie à l'échelle de 1 pour 500.000).
 16. E. DHORME. — *La Religion de la Babylonie et de l'Assyrie*. Paris, 1949.
 17. F. CARRÈRE et Paul HOLLE. — *De la Sénagambie Française*. Paris, 1855.
 18. N DOYE MOMAR CISS. — *La mort d'un bour dans le Saloum*. Notes africaines, n° 34, avril 1947.
 19. BOURGEAU. — *Notes sur la coutume des Sérères du Sin et du Saloum*. B. C. E. H. S. de l'A. O. F., n° 1 de 1933.
 20. L. AUJAS. — *Les Sérères du Sénégal*. B. C. E. H. S. de l'A. O. F. n° 3 de 1931.
 21. F. DE KERSAINT-GILLY. — *Les Guéloward*. B. C. E. H. S. de l'A. O. F. n° 1 de 1920.
 22. G. CONTENAU. — *Notice sur B. Dougherty : Nabonidus and Balshazzar*. Journal asiatique, n° 1 de 1931.
- B. C. E. H. S. de l'A. O. F. — Bull. du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française.
Notes africaines. — Bull. d'information et de correspondance de l'Institut français d'Afrique noire.
-

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

AMIRAL LE BIGOT. — *La France aux Antilles de 1939-1943* par l'Amiral Georges Robert. J'ai hésité à accepter la tâche délicate de vous présenter cet ouvrage : les événements qu'ils relatent ne sont pas encore entrés dans la sérénité de l'histoire ; ils ont donné et donnent encore lieu à des discussions passionnées qui ne cesseront pas avant la disparition déjà commencée de tous les acteurs et les témoins de ce drame. A ce stade, les documents subsisteront, mais personne ne sera plus capable d'expliquer l'ambiance et les motifs des décisions prises, des ordres donnés.

Il vient donc, à son heure, ce livre bourré de faits, de dates, de documents émanant de Vichy, des Allemands, des Américains (notamment les mémoires de Cordell Hull, ceux de Summer Welles, le Jeu américain à Vichy de William Lange, les Documents américains des affaires étrangères des Britanniques (Winston Churchill) : il est fort difficile à résumer en quelques lignes sans risquer de trahir la pensée de l'auteur.

Dans son Avant-propos, l'auteur déclare qu'il n'a pas voulu entreprendre une œuvre de polémique ni rédiger un plaidoyer *pro domo*. Si j'en avais eu envie, ajoute-t-il, celle-ci m'eût été enlevée par la succession relativement rapide des atténuations apportées aux effets de ma condamnation.

Si ma sympathie pour la personnalité très attachante de l'amiral Robert ne s'abuse, il a réussi, suivant ses propres termes « à conserver à son exposé un caractère purement objectif exempt de tout jugement ».

De l'Introduction bref aperçu sur l'histoire et la géographie des Antilles et du 1^{er} chapitre intitulé : « Le Terrain de mon activité » avec les sous-titres ; Ma désignation ; Arrivée aux Antilles ; Le point de vue racial ; Le côté économique, Le côté social, je me bornerai à retenir l'essentiel des instructions qu'il reçut de M. Mandel, Ministre des Colonies :

— Le Haut Commissaire est seul responsable de la défense des territoires.

— Il coordonne les mesures de défense nationale, en particulier celles relatives au maintien de l'ordre intérieur.

— Les gouverneurs continuent à traiter directement avec le Ministre des Colonies toutes les questions d'ordre administratif.

Quant à la période de guerre (chapitre II) elle peut se condenser en une phrase.

Le théâtre Atlantique Ouest a été sans histoire, sa double mission blocus des pétroliers ennemis dans les ports neutres et protection de nos lignes de communications maritimes (combustible liquide, ravitaillement alimentaire, achats américains) ayant été correctement remplie. A l'Armistice, la proclamation du 24 juin 1940 du Haut Commissaire serait à citer entièrement. En voici seulement de brefs extraits.

Nous voulons rester Français....Les circonstances nous orienterons dans cette tâche qui exclut toute précipitation comme aussi toute discussion et tout désordre intérieur. La guerre doit être génératrice de force morale, d'attente résolue et de *confiance dans ceux qui veillent avec le souci exclusif des intérêts de la France.*

Les conseils généraux de la Martinique, Guadeloupe, Guyane insuffisamment renseignés allaient plus loin et parlaient de continuer la lutte aux côtés des Alliés avec l'Empire Français d'Outre-Mer, mais l'entrée de M. le Sénateur Lémery au gouvernement comme Ministre des Colonies et un câblogramme de M. Lagrosillière annonçant qu'il était à fond derrière Lémery, apaisèrent les inquiétudes antillaises.

Les complications commencent immédiatement. Le porte-avion Béarn et le croiseur Jeanne d'Arc transportant en France une centaine d'avions reçoivent au milieu de l'Atlantique l'ordre de faire route sur Fort-de-France où ils arrivent le 22 juin.

Le croiseur Emile Bertin qui a réussi non sans peine à quitter Halifax avec 300 tonnes d'or de la Banque de France mouille à la Martinique le 24 juin.

Ces navires, ces avions, cet or feront l'objet de nombreuses et délicates tractations.

Le 28 juin, le gouverneur général de la Trinidad et des Antilles anglaises, sir Young vient sous prétexte d'aider les Français, s'efforcer de nous faire admettre un contrôle britannique tendant à vassaliser nos ressources au profit de l'Angleterre.

La présence depuis le 29 juin dans les eaux antillaises du Fidji fait craindre à l'Amiral Robert ainsi qu'à Cordell Hull, au président Roosevelt, un nouveau Mers-el-Kébir.

Le comportement britannique créant un climat exclusif de toute confiance en vue d'une collaboration possible, les Antilles portent leurs regards vers les Etats-Unis encore neutres, malgré les appréhensions qu'inspiraient au Haut-Commissaire :

La doctrine de Monroë.

La politique des bases, cession de 50 vieux torpilleurs amé-

ricains contre un bail de 99 ans de bases à la Trinidad et éventuellement à Terre-Neuve, Bermudes, Bahamas, Jamaïque, Sainte Lucie, Guyane anglaise.

L'acte de la Havane.

L'opinion publique américaine.

Deux visites de l'Amiral Greenslade le 4 août 1940 et les 2/3 novembre aboutirent aux accords Robert-Greenslade :

- liberté de navigation de nos bâtiments de guerre dans la zone des Antilles : préavis pour les déplacements en dehors,
- observateur naval américain près du consul des E. U.,
- cession de mazout,
- facilité d'achat et de crédit aux E. U.,
- avions du Béarn, *requiescant in pace*.

L'occupation par l'amiral Muselier le 24 décembre 1941 de Saint-Pierre et Miquelon, les réactions qu'elle provoqua au Canada et aux Etats-Unis, les variations du Foreign Office à ce sujet, l'argument qu'en tirèrent les Allemands pour envoyer des troupes de l'Axe en Afrique du Nord accrurent les préoccupations de l'amiral Robert.

Le 7 décembre 1941, les Japonais attaquent Pearl Harbour. Les Etats Unis deviennent nerveux et le 17 décembre arrive à la Martinique le vice-amiral Horne (ministre militaire de la Marine) l'entrevue aboutit au maintien du *statu quo*.

Le 9 mai 1942, arrivée inopinée de l'amiral Hoover. C'est la première fois que les Etats-Unis proposent sous certaines conditions de traiter avec le Haut Commissaire en tant que suprême autorité agissant dans ces possessions au nom de la France, *mais indépendamment de Vichy*, Vichy ayant accepté l'immobilisation des navires, des conversations qui durèrent six mois s'engagèrent avec M. Samuel Reber. Elles aboutirent à un accord qui devait être signé le 8 novembre, date de la rupture des relations diplomatiques de Vichy avec les Etats-Unis et fut considéré comme un gentlemen agreement contre lequel les Af. Et. allemandes protestèrent le 4-1-43.

L'amiral Robert consacre son chapitre V « Evolution de la situation » à décrire les difficultés éprouvées par lui pendant 3 ans pour maintenir l'équilibre entre les exigences croissantes des Etats-Unis et les sujétions découlant de l'armistice, les « intempérances britanniques » Roosevelt dicit, venant jeter le trouble dans les communications (*Cuba, Cantal, Fort Richepanse, Fort-de-France* et surtout *Winnipeg* et *Arica*).

Le 26 avril 1943, les Etats-Unis rappellent le Consul général américain à Fort-de-France et déclarent qu'ils ne reconnaissent

pas Vichy et ne reconnaîtront et ne négocieront avec un représentant français aux Antilles qui lui restera soumis ou maintiendra un contact avec lui.

Le 1^{er} mai, l'amiral Robert proteste par une note acerbe qui met fin à ses rapports officiels avec les Etats-Unis.

La crise finale (Chap. VI) est provoquée par les innombrables télégrammes (ils s'échelonnent du 30 avril au 10 juillet) et de plus en plus impératifs de Laval et du Maréchal prescrivant de saborder les navires, de détruire les avions et d'immerger l'or et les faux-fuyants imaginés par l'amiral Robert pour ne pas exécuter ces ordres inspirés par les Allemands.

Le 21 mai, l'amiral Robert termine ainsi un télégramme à Vichy. Je m'incline devant la sanction que vous jugerez devoir prendre à mon égard et je suis prêt à me démettre immédiatement de mes fonctions si vous le jugez indiqué pour l'intérêt supérieur.

Le 30 juin, l'amiral Robert accuse le gouvernement américain de pousser la population à la famine, informe l'amiral Hoover de sa volonté de résigner ses fonctions à l'arrivée d'un plénipotentiaire qualifié pour les exercer après son départ.

Le 14 juillet, l'amiral Robert voit avec un soulagement appréciable arriver le contre-torpilleur *Le Terrible* amenant son successeur M. Henri Hoppenot plénipotentiaire mandaté par Alger.

L'amiral Robert se retire à Porto-Rico où jouissant d'une atmosphère détendue et entourée d'égards, il reçut pendant trois mois une hospitalité pleine de considération.

Il dut, par contre, attendre pendant deux mois à Lisbonne l'aboutissement de négociations difficiles entre Vichy et l'Allemagne « en vue de me prémunir lors de ma rentrée en France d'une arrestation qui eut été dans la logique des choses ».

La différence de traitement réservé au Haut Commissaire par les Américains et les Allemands démontre mieux que de longs discours la correction de son attitude vis-à-vis de la France et des Alliés.

Dans son procès comme dans son livre, l'amiral a répondu abondamment à deux chefs d'accusation.

- 1^o Obéissance en 1940 aux ordres d'un pseudo-gouvernement ;
- 2^o Avoir tardé à rallier la France.

Il ne voulait remettre les Antilles, les bâtiments, les avions qu'à un gouvernement français légal.

Du memorandum établi à la suite de la Conférence d'Anfa, (20 janvier 1943) l'amiral Robert concluant qu'en ce premier semestre 1943 aucun de ces deux hommes (Giraud et de Gaulle) ne détenait, même seulement en puissance une qualification

quelconque pour se considérer comme détenteur de la souveraineté nationale.

Il ne se laisse pas influencer par une démarche faite en février 1943.

L'annonce de la formation de la Délégation d'Alger reçue pendant le court séjour à la Martinique de M. Fernand Laurent permit à ce dernier d'emporter la conviction absolue que le ralliement était un fait accompli dans le cœur et l'esprit de l'Amiral.

Il est trop facile assis derrière sa table de juger avec sévérité la conduite du Capitaine du navire qui, sur sa passerelle, dans le vent ou la brume courant chaque jour des risques d'abordage ou d'attaque sous-marine a pour mission de rejoindre un convoi allié et d'amener au port une cargaison précieuse.

M. VICTOR CAYLA. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie des Sciences coloniales, en hommage de son auteur, un ouvrage intitulé : *Recherches géologiques et minières aux îles Saint-Pierre et Miquelon*.

Dans cet ouvrage, M. E. Aubert de la Rüe, l'explorateur et géologue bien connu, a condensé les résultats de plusieurs campagnes de recherches réalisées entre 1932 et 1941 pour le ministère de la France d'Outre-Mer et complétées, en 1948, par une reconnaissance qui lui a permis de coordonner les investigations antérieures, celle-ci avec l'appui de l'Office de la recherche scientifique outre-mer.

La géologie, longtemps très mal connue, de ce petit archipel, passait pour simple. M. Aubert de la Rüe montre qu'il n'en est rien. Il a même pu comparer les îles Saint-Pierre et Miquelon à un véritable musée géologique, tant sont divers et remarquables les exemples qu'on y rencontre, caractéristiques de phénomènes intéressant tous les domaines de la géologie.

L'archipel appartient à l'ancienne chaîne des Appalaches ; mais alors que Langlade est en grande partie de nature sédimentaire, Saint-Pierre et les îlots voisins sont exclusivement volcaniques et Miquelon, volcanique dans sa partie méridionale présente au nord des formations métamorphiques.

On trouve, dans ce mémoire, une introduction géographique donnant un aperçu succinct des aspects physiques, des aspects de la végétation, du climat ; la description géologique des îles ; des observations sur la présence de minerais métalliques (notamment cuivre et fer) ainsi que sur les autres substances minérales. Enfin, un résumé de l'histoire géologique de l'archipel.

Ce mémoire se complète d'une carte géologique au 1/50.000^e des îles et îlots de l'archipel et de nombreuses photographies évoquant notamment les aspects les plus typiques des côtes, les

lacs, mares et tourbières de l'intérieur des terres qui n'a guère été étudié jusqu'ici.

M. G. GRANDIDIER. — Depuis plus de quarante ans, M. René Dollot, ministre plénipotentiaire, s'inquiète du problème de la souveraineté des terres polaires ; en 1949, il a publié une importante étude sur *Le Droit international des Espaces polaires* : c'est là un document de base, non pas une dissertation doctrinale, mais une mise au point des questions diplomatiques et juridiques que pose l'avènement sur le plan international de l'Arctique et de l'Antarctique.

Au début de ce siècle, les régions désolées qui avoisinaient les pôles étaient considérées comme totalement dépourvues d'avenir, tout au plus, étaient-elles l'objet d'investigations scientifiques et de périlleuses explorations qui faisaient honneur à l'énergie des hommes. Il n'en est pas de même aujourd'hui ; du fait de l'aviation, des rayons et des ondes, les espaces polaires ont cessé d'être des zones de séparation entre les pays limitrophes et la seconde guerre mondiale les a fait sortir de leur isolement. Moscou et Washington ne peuvent ignorer que le plus court chemin entre l'Europe du Nord et l'Amérique passe par le pôle ; le récent voyage d'un aviateur qui, seul à bord, a fait le parcours de Norvège à l'Alaska, d'un seul coup d'aile l'a démontré d'autant mieux qu'à son atterrissage, il a déclaré que c'était un des vols parmi les plus faciles.

Remercions donc M. René Dollot d'avoir remis à l'Académie un exemple de cet ouvrage qui en des chapitres précis, retrace l'histoire du partage de l'Arctique, considérant pour chacun des pays leurs droits et les traités sur lesquels s'appuient ces derniers ; dans une seconde partie, il fait de même pour les espaces polaires de l'Antarctique.

Deux intéressantes cartes représentant les calottes septentrionale et australe de la terre sont jointes à l'ouvrage.

A maintes reprises, M. Michel Sans, secrétaire général de l'Association chrétienne France-Madagascar, a envoyé à notre bibliothèque des études plus ou moins longues, mais toujours précises et érudites sur des régions ou des populations de la Grande Ile. Aujourd'hui, je veux le remercier de la note — 16 pages ronéotypées — consacrée aux Antaisaka, peuplade qui vit dans la partie Sud-Est de l'île, de Vohipeno à la limite septentrionale de la province de Fort-Dauphin. Ce travail, même si quelques points de détail peuvent donner matière à discussion est un excellent résumé de l'histoire, des coutumes, de l'état intellectuel de ces indigènes qui comptent parmi les plus travailleurs et les plus sympathiques de Madagascar.

Le Dr Henri-François Marchand qui pendant près de 25 ans a exercé à Alger les fonctions de médecin des services d'assistance et d'hygiène de la ville, s'est trouvé à même de pénétrer dans tous les milieux indigènes et d'ausculter l'âme arabo-berbère ; au cours de ce long laps de temps il a publié dans des recueils techniques ou des périodiques des études, des observations qu'il a eu l'heureuse inspiration de réunir en volume sous le titre : *Mélanges d'anthropologie et de sociologie nord-africaine*. On retrouve ainsi de précieux documents sur les premières découvertes d'ossements préhistoriques humains, ainsi que sur ces grands problèmes toujours pendants et toujours débattus : enfance malheureuse, prostitution, émigration nord-africaine, dont les solutions, surtout dans les villes importantes, se sont toujours avérées difficiles à trouver ; le Dr Marchand apporte à cette recherche une importante contribution.

Le Père Patrik O'Reilly dont l'autorité est notoire et respectée en tout ce qui touche les îles du Pacifique et leurs habitants s'est amusé à faire illustrer par un indigène des Salomon nommé Somuk, les contes dont à la veillée il lui demandait le récit. Cet ensemble de dessins dont l'auteur resté dégagé de toute influence européenne, est « un Mélanésien de classe » ont été exposés récemment à la Galerie de « Missions des Îles » et ont fait l'objet de la publication d'un charmant album intitulé *Art mélanésien-Somuk, Tsumomok, Tsinies, Kelanon* préfacé et expliqué par O'Reilly. Ces dessins d'une spontanéité et d'une conception primitive mériteraient d'être comparés à ceux d'enfants européens très jeunes et encore vierges de toute influence externe.

Le *Travelers Guide to the Belgian Congo and Ruanda-Urundi* que vient d'éditer l'Office touristique colonial belge présidé par M. A. J. Moeller de Laddersous, est, malgré son titre un véritable traité général dans lequel sont envisagés, sous leurs divers aspects et étudiés en détail, toutes les parties des pays considérés. En effet, ce magnifique volume qu'ornent de très belles photographies et des cartes débute par un important chapitre sur l'histoire, la géographie, l'économie et l'administration, puis sont indiqués tous les moyens d'accès et de circulation intérieure, enfin après une description précise de chaque région, tant du point de vue de l'aspect physique que des indigènes qui l'habitent, les plus judicieux conseils sont donnés aux touristes pour le camping, la chasse, la pêche. Un index alphabétique de noms géographiques termine l'ouvrage que l'on peut considérer comme un modèle du genre tout au point de vue de sa présentation luxueuse que de sa valeur documentaire.

BIBLIOGRAPHIE

- ROBERT (Amiral Georges). — *La France aux Antilles de 1939 à 1943*, Paris, Plon édit., 1950, in-8°, 230 pages (*Don de l'éditeur*).
- AUBERT DE LA RÛE (E.). — *Recherches géologiques et minières aux îles St-Pierre et Miquelon*. Paris, Office de la Rec. sci. outre-mer édit., 1951, in-4°, 75 pages avec cartes et illust. (*Don de l'auteur*).
- TISSERANT (P.-Ch.). — *Catalogue de la flore de l'Oubangui-Chari. Brazzaville (A.E.F.)*, Mém. de l'Inst. d'études centrafricaines, 1950, in-4°, 166 pages avec carte (*Don de l'éditeur*).
- CADENAT (J.). — *Initiations africaines III. Poissons de mer du Sénégal*. Dakar. I. F. A. N., 1950, in-8°, 345 pages avec illust.
- DOLLOT (René). — *Le droit international des espaces polaires*. Paris, Lib. du Recueil Sirey, 1949, in-8°, 84 pages avec carte (*Don de l'auteur*).
- ****. — *Revue des travaux de l'Acad. des Sciences morales et politiques et Comptes rendus de ses Séances*. Paris, Recueil Sirey, 1^{er} sem. 1950, in-8°, 459 pages.
- ****. — *Traveler's guide to the Belgian Congo and Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Bur. du Tourisme au Congo belge et au Ruanda-Urundi édit., 1951, in-8°, 757 pages avec cartes et illustr. (*Don de l'éditeur*).
- DENIZET (Jean). — *Histoire de la Marine française. Essai d'orientation documentaire*. Paris, extrait de « La Revue maritime », 36 pages avec illust. (*Don de l'auteur*).
- O'REILLY (Patrick). — *Art mélanésien*. Paris, Nouvelles éditions latines, 1951, in-8°, 46 pages avec nomb. illust. (*Don de l'auteur*).
- MARCHAND (Henri-François). — *Mélanges d'anthropologie et de sociologie nord-africaine*, Alger, Imp. C. Vollot édit., 1951, in-12, 237 pages (*Don de l'auteur*).
- BUHOT (Jean). — *Arts de la Chine*. Paris, Les Editions du Chêne, 1951, 172 pages avec illust. (*Don de l'éditeur*).
- ****. — *Bull. Inst. d'Etudes Centrafricaines*. Brazzaville et Paris, nouvelle série, 1950, n° 1, in-8°, 87 pages avec illust. (*Don des éditeurs*).
- ****. — *Comptes rendus de la Première Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest*. Dakar., J. F. A. N., 1951, tome II, in-4°, 567 pages avec illust. (*Don de l'éditeur*).
- ****. — *Les Antaisaka*. Paris, 1951. Association chrétienne

France-Madagascar, édit., in-4^o, 16 pages ronéotyp.
(Don de M. Michel Sens).

* * *

CARTES PUBLIÉES PAR L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL

Afrique au 1/2.000.000^e : Algérie - Maroc.

*Algérie au 1/50.000^e couleurs : Ain Dalaa - Djebel Sidi
Youssef - El Ma El Abiod - El Outaya - F'Krina - Mor-
sott-Sebdou - Youks-les-Bains - Ain Dez - Rass el Euch.*

*Maroc au 1/50.000^e couleurs : Attaouia Ech Chaibia - Bar-
rage Cavaignac - Matmata - Sahrij - Tahnaout - Cap Can-
tin Oualidia - El Aouinet - Qualidia Sidi - Moussia
(Don du Directeur de l'I. G. N.).*

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 15 JUIN 1951

La séance est ouverte à 15 h. 20 sous la présidence de M. Emile Prudhomme.

Présents : MM. PRUDHOMME, Amiral LACAZE, Henri BRENIER, Général DE BOISBOISSEL, D^r Noël BERNARD, C. ROBEQUAIN, BLONDEL, DURAND-RÉVILLE, Georges CÈDÈS, D^r GIRARD, Jean D'ESME, LIORÉ, SAURIN, REIZLER, Jacques MILLOT, LARNAUDE, René BOUVIER, Général AZAN, GHEERBRANDT, Général MEYNIER, BARQUIS-SAU, Pasteur LEENHARDT, René PINON, René TOUSSAINT, SPAS, Amiral LE BIGOT, CARTON, Pierre LYAUTEY, GERBINIS, VUILLET, G. GRANDIDIER.

Excusés : MM. Jacques BARDOUX, GISCARD D'ESTAING, MICHEL-CÔTE, BARÉTY, LAPRADE, HUMBERT, Victor CAYLA, D^r MATHIS.

M. le Président PRUDHOMME. — Messieurs, avant de donner la parole à notre Secrétaire Perpétuel pour la lecture du procès-verbal, je dois vous mettre au courant d'un changement que nous avons dû apporter au dernier moment à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

M. Claeys qui devait nous commenter un film sur les groupes ethniques de l'Indochine se trouvant obligé de garder la chambre et étant dans l'impossibilité d'assister à cette séance du 15 juin, il nous a fallu trouver quelqu'un voulant bien le remplacer. Grâce à l'extrême amabilité de M. Durand-Réville, nous allons applaudir aujourd'hui la communication qu'il devait nous faire dans quinze jours, sur le rapport de M. Moreux.

La parole est à M. Grandidier pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observations.

M. Grandidier signale la promotion au grade de Commandeur de la Légion d'honneur de M. Gheerbrandt. L'Académie toute entière s'associe aux félicitations qui ont été adressées à notre confrère.

Le Président donne la parole à M. Jean Vuillet qui résume ses *Recherches sur l'origine des populations mandingues*.

(Voir le texte de cette communication page 306).

Après avoir remercié M. VUILLET de cette intéressante étude, le Président donne la parole à M. Luc Durand-Réville pour son exposé

sur le *Rapport de M. Moreux sur l'Organisation de l'économie de l'Union française.*

(*Voir le texte de cette note et l'échange de vue
qui en a suivi la lecture page 289*)

La séance est levée à 17 h.

Le Secrétaire Perpétuel, Directeur : G. GRANDIDIER.

BANQUE DE MADAGASCAR ET DES COMORES

Banque d'Emission (loi du 29 Mars 1950)
Société Anonyme au capital de 37 millions de francs

SIÈGE SOCIAL : 88, Rue de Courcelles, PARIS

Agence à MARSEILLE, 26, Avenue du Prado

Succursale à TANANARIVE

Agences : DIEGO-SUAREZ, FIANARANTSOA,
FORT-DAUPHIN, MAJUNGA, MANAKARA, MANANJARY,
MORONI, MORONDAVA, NOSSI-BE, TAMATAVE, TULEAR

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Emission de billets de banque, de chèques et de lettres de crédit.
Transferts de fonds, comptes courants et dépôts. Escompte.
Recouvrements. Avances Ouvertures de crédits. Ordres de Bourse.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

12, Boulevard de la Madeleine, PARIS (9^e)

Tél. : Opéra 07.60 (six lignes)

SERVICES

de Paquebots et Navires de charge

Principales Régions desservies :

Egypte - Proche-Orient - Inde - Ceylan - Pakistan
Indochine - Extrême-Orient - Madagascar
La Réunion - Afrique Orientale et du Sud
Australie - Océanie

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER

(S.O.F.F.O.)

Société Anonyme au Capital de 155.000.000 de Frs

SIÈGE SOCIAL A PARIS
23, Rue de l'Amiral-d'Estaing

AGENCE A SAIGON : Place Rigault-de-Genouilly



TARIF D'ABONNEMENT POUR 1951

AUX COMPTES RENDUS MENSUELS DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

France et Colonies	1.000 frs
Etranger	1.800 frs
Le numéro : 100 frs pour la France et les colonies ; 200 frs pour l'étranger	

